

NOTE D'ORIENTATION DE L'INEE SUR L'ÉDUCATION TENANT COMPTE DES QUESTIONS DE CONFLITS



INEE

An international network for education in emergencies
Un réseau international pour l'éducation en situations d'urgence
Una red internacional para la educación en situaciones de emergencia
Uma rede internacional para a educação em situações de emergência
الشبكة العالمية لوكالات التعليم في حالات الطوارئ

NOTE D'ORIENTATION DE L'INEE SUR
**L'ÉDUCATION TENANT
COMPTE DES QUESTIONS
DE CONFLITS**

INEE

An international network for education in emergencies
Un réseau international pour l'éducation en situations d'urgence
Una red internacional para la educación en situaciones de emergencia
Uma rede internacional para a educação em situações de emergência
الشبكة العالمية لوكالات التعليم في حالات الطوارئ



An international network for education in emergencies
Un réseau international pour l'éducation en situations d'urgence
Una red internacional para la educación en situaciones de emergencia
Uma rede internacional para a educação em situações de emergência
الشبكة العالمية لوكالات التعليم في حالات الطوارئ

Le Réseau international pour l'éducation en situations d'urgence (INEE) est un réseau mondial ouvert, composé de praticiens et de décideurs politiques qui œuvrent conjointement pour assurer à toutes les personnes le droit à une éducation de qualité et à un environnement d'apprentissage sûr en situations d'urgence et de relèvement d'après-crise.

De plus amples informations sur l'INEE et ses groupes de travail sont disponibles à l'adresse www.ineesite.org

Pour des informations supplémentaires sur les normes minimales de l'INEE, consultez l'adresse www.ineesite.org/fr/minimum-standards

Les ressources en matière d'éducation et de situations d'urgence peuvent être consultées dans la boîte à outils de l'INEE www.ineesite.org/toolkit

Publié par:

INEE

s/c International Rescue Committee

122 East 42nd Street

New York, New York 10168-1289

États-Unis

INEE © 2013

Tous droits réservés. Ce matériel, protégé par le droit d'auteur, peut cependant être reproduit par quelque méthode que ce soit à des fins éducatives. Toute reproduction dans d'autres circonstances, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation nécessite l'autorisation préalable du titulaire du droit d'auteur : minimumstandards@ineesite.org.

Photos reproduites avec l'aimable autorisation de l'UNICEF et du Conseil norvégien pour les réfugiés (Norwegian Refugee Council). Remarque concernant le droit d'auteur : toutes les photographies de l'UNICEF sont protégées par le droit d'auteur et ne peuvent être reproduites, sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation écrite du personnel de l'UNICEF habilité à cet effet.

Photo de couverture : une jeune fille regarde par le trou d'un mur de son école (quartier de Tal Al Hawa, Gaza) bombardée au cours d'une incursion militaire dans la bande de Gaza. © UNICEF/ NYHQ2009-0062/lyad El Baba

Table des matières

Remerciements	6
---------------	---

SECTION I INTRODUCTION

Raisons d'être de la présente note d'orientation	7
Objectifs	9
Public cible	9
Contenu	10
Structure	10
Autres outils associés à la note d'orientation	12
Concepts clés de l'éducation tenant compte des questions de conflits	12

SECTION II STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION TENANT COMPTE DES QUESTIONS DE CONFLITS

1. Stratégies pour une analyse, une participation et une coordination tenant compte des questions de conflits	15
2. Stratégies pour un accès et un environnement d'apprentissage tenant compte des questions de conflits	26
3. Stratégies pour un enseignement et un apprentissage tenant compte des questions de conflits	30
4. Stratégies pour l'adoption de pratiques tenant compte des questions de conflits chez les enseignants et autres personnels de l'éducation	36
5. Stratégies pour une politique éducative tenant compte des questions de conflits	41

SECTION III RESSOURCES

Annexe 1 - Tableau de référence rapide sur l'éducation tenant compte des questions de conflits	46
Annexe 2 - Outils et activités de l'analyse du conflit	57
Annexe 3 - Études de cas	59
Annexe 4 - Références bibliographiques par domaine	69
Annexe 5 - Index	74

REMERCIEMENTS

Le présent document, conceptualisé et géré par Tzvetomira Laub et Arianna Sloat (INEE), a été rédigé pour l'INEE par Cynthia Koons, à la demande du groupe de travail de l'INEE sur les Normes Minimales. Le secrétariat de l'INEE et ses groupes de travail sur les normes minimales et sur l'éducation et la fragilité ont également enrichi ce projet de leurs contributions et leurs conseils. Nous tenons à remercier les personnes suivantes pour leur précieuse collaboration : Anya Azaryeva (UNICEF), Arianna Sloat (INEE), Carolin Waldchen (UNICEF), Elizabeth Cole (United States Institute of Peace), Friedrich Affolter (UNICEF), Jessica Oliver (Agence canadienne de développement international), Jonathan Penson (Commonwealth International), Lyndsay Bird (UNESCO-IIPE), Margaret Sinclair (Education Above All), Maria Lucia Uribe Torres (INEE), Marta Ricci (INTERSOS), Morten Sigsgaard (UNESCO-IIPE), Oscar Rodriguez (Norwegian Refugee Council), Peter Hyll-Larsen (Action Aid), Silje Sjøvaag Skeie (Norwegian Refugee Council), Tzvetomira Laub (INEE), Valentina Pieretto (INTERSOS) et Zeynep M. Turkmen Sanduvac (Association caritative et d'aide sociale Mavi Kalem).

Anne Denes (UNICEF) et Malli Kamimura (UNICEF) ont contribué au matériel photographique du présent document.

Lindsey Fraser, Arianna Sloat et Tzvetomira Laub (INEE) en ont assuré la révision.

Conception : 2D Studio.

La traduction en français du présent document a bénéficié du soutien de l'UNICEF.

L'INEE tient à remercier l'UNICEF pour sa contribution financière à l'élaboration du présent document. L'INEE exprime également sa reconnaissance à plus de 25 agences, fondations et institutions qui appuient le réseau depuis sa création. La liste complète des soutiens est disponible sur le site Internet de l'INEE : www.ineesite.org/acknowledgements.

INTRODUCTION

RAISONS D'ÊTRE DE LA PRÉSENTE NOTE D'ORIENTATION

La présente note d'orientation est issue des constats suivants:

- L'éducation est un droit de l'Homme.
- Les pays touchés par un conflit armé sont parmi ceux qui ont le plus de mal à atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous et l'Objectif du Millénaire pour le développement en matière d'accès à une éducation de qualité (UNESCO, 2011, p. 2 ; Banque mondiale, 2011, p. 50).
- Dans les pays affectés par un conflit, les programmes et les politiques d'éducation ont à la fois aggravé et amélioré les facteurs de conflit (UNESCO, 2011, p. 160, 221).
- En soutenant une éducation qui tienne compte des questions de conflits, les acteurs peuvent éviter de contribuer au conflit et œuvrer pour la paix.

L'accès à une éducation de qualité est un droit de l'Homme soutenu par l'engagement politique international en faveur de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et de l'Éducation pour tous, ainsi que par de nombreux autres instruments juridiques contraignants et non contraignants, y compris ceux cités ci-dessous:

- Déclaration universelle des droits de l'Homme, 1948 (articles 2 et 26)
- Quatrième Convention de Genève, 1949 (articles 3, 24 et 50) et protocole additionnel II, 1977 (article 4.3 (a))
- Convention relative au statut des réfugiés, 1951 (articles 3 et 22)
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 1966 (article 2)
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 1966 (articles 2, 13 et 14)
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1979 (article 10)
- Convention relative aux droits de l'enfant, 1989 (articles 2, 22, 28, 29, 30, 38 et 39)
- Statut de Rome de la Cour pénale internationale, 1998 (articles 8.2.b.ix et 8.2.e.iv)
- Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (non contraignants), 1998 (paragraphe 23)

- Convention relative aux droits des personnes handicapées, 2006 (article 24)
- Résolution 64/290 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le droit à l'éducation dans les situations d'urgence, 2010
- Résolution 1998 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la surveillance des attaques contre les écoles, 2011

Les enfants et les jeunes vivant dans des contextes fragiles et touchés par un conflit n'exercent pas pleinement leur droit à l'éducation. Sur les 67 millions d'enfants privés d'enseignement primaire dans le monde, 28 millions vivent dans des États fragiles touchés par un conflit, soit 42 % de la population infantile mondiale (UNESCO, 2011, p. 2). Dans ces mêmes contextes, des millions d'autres jeunes n'ont pas accès aux possibilités d'apprentissage et aux compétences professionnelles pertinentes. Dans les pays touchés par un conflit, le taux brut d'inscription dans le secondaire est inférieur de 30 % à celui d'autres pays et 21 % des jeunes sont analphabètes (UNESCO, 2011, p. 132). « Les pays qui ont été le théâtre de violences majeures durant la période allant de 1981 à 2005 ont en moyenne un taux de pauvreté supérieur de 21 points à celui de pays n'ayant pas connu d'épisodes violents » (Banque mondiale, 2011, p. 5). Les violences sexuelles à grande échelle, les attaques visant les établissements scolaires et d'autres mauvais traitements empêchent les filles, les garçons, les jeunes filles et les jeunes hommes d'avoir accès à une éducation pertinente et de qualité dans un environnement d'apprentissage sûr.

Aujourd'hui, les relations bidirectionnelles et complexes entre l'éducation et les conflits sont largement admises et documentées (voir, par exemple, Bush et Saltarelli, 2000). Il est évident qu'un conflit peut perturber l'enseignement. Dans de nombreux contextes touchés par un conflit, les systèmes éducatifs ont été directement ciblés, comme en Sierra Leone, dans les territoires palestiniens occupés, en Iraq, en Afghanistan et au Pakistan. En outre, l'éducation est susceptible de contribuer à un conflit, par exemple, en inculquant des comportements et des attitudes favorisant les tensions entre groupes. Citons comme exemples, l'accès inégal et la fragmentation de l'éducation en Bosnie-Herzégovine après 1995, pendant la période de l'après-guerre (Magill, 2010, p. 13-14), et l'impression et la distribution de manuels scolaires au contenu violent en Afghanistan dans les années 1980-1990 (Craig, 2002, p. 90-94 ; Spink, 2005, p. 195). À l'inverse, l'éducation peut contribuer à la transformation sociale en faisant évoluer la société de l'exclusion vers l'inclusion. C'est actuellement le cas au Rwanda, où des pratiques d'enseignement et des programmes d'études sur la consolidation de la paix familiarisent la prochaine génération avec les valeurs de respect et d'unité (King, 2011, p. 145-149). Au Guatemala, les accords de paix de 1996 comprenaient l'engagement d'étendre l'éducation bilingue interculturelle aux peuples autochtones, afin de réduire l'exclusion et de soutenir la consolidation de la paix (UNESCO, 2011, p. 223).

C'est dans ces situations complexes que les décideurs politiques et les praticiens de l'éducation, conscients du pouvoir qu'a l'enseignement d'influencer un conflit ou la paix, doivent œuvrer pour garantir le droit à l'éducation pour tous. Si les programmes et les politiques éducatifs sont exclusivement centrés sur des solutions techniques, ils ne permettent pas de relever les défis posés par les contextes fragiles et touchés par un conflit ; s'ils ne tiennent pas compte des conflits, il est à craindre que les investissements dans l'enseignement aient les tensions. Les programmes et les politiques d'éducation

dans les contextes fragiles et touchés par un conflit doivent « tenir compte des questions de conflits » et minimiser les effets négatifs tout en maximisant les effets positifs.

De nombreux ouvrages sont aujourd'hui consacrés à l'éducation ou aux conflits (ex. UNESCO, 2011 ; Mundy et Dryden-Peterson, 2011 ; Save the Children, 2010) ou à la sensibilité aux conflits (entre autres, Gaigals et Leonhardt, 2000 ; Conflict Sensitivity Consortium, 2012 ; Bush, 1998 ; APFO et. al., 2004), mais ils sont plus rares à s'intéresser à la manière d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes et des politiques spécifiquement liés à une éducation qui intègre les questions de conflits (ex. Sigsgaard, 2012 ; UNESCO-IIPE, 2011). Par conséquent, la présente note d'orientation de l'INEE sur l'éducation tenant compte des questions de conflits se veut être un outil de référence qui éclaire les décideurs politiques et les praticiens de l'éducation sur la manière de dispenser une éducation qui prenne en compte les dynamiques de conflits.

OBJECTIFS

En 2010, de nombreux sujets liés à l'atténuation des conflits ont été intégrés aux normes minimales pour l'éducation de l'INEE – préparation, interventions, relèvement –, un manuel traitant du niveau minimal de qualité de l'enseignement et d'accès à celui-ci dans toutes les phases d'une situation d'urgence. Ce manuel est conçu pour fournir aux gouvernements et aux acteurs humanitaires les outils nécessaires pour accroître l'accès à des possibilités d'apprentissage sûr et pertinent et pour garantir la qualité de ces services et la redevabilité des acteurs.

La présente note d'orientation, qui soutient et élargit le contenu des normes minimales de l'INEE, vise à constituer un outil de référence en matière de stratégies et de ressources pour une éducation tenant compte des questions de conflits. Elle est destinée aux décideurs politiques et aux praticiens de l'éducation intervenant dans des contextes fragiles et touchés par un conflit.

Les stratégies citées visent à susciter la réflexion plus qu'à suggérer des mesures normatives ; elles devront être adaptées à chaque contexte particulier. Cette note d'orientation a été élaborée en tenant compte du type d'enseignement – petite enfance, niveaux primaire, secondaire et tertiaire de l'éducation formelle et non formelle – dispensé dans tous les types et les phases d'un conflit.

PUBLIC CIBLE

La présente note d'orientation est destinée aux décideurs politiques et aux praticiens de l'éducation œuvrant dans des contextes fragiles et touchés par un conflit. Elle présente des stratégies de type facultatif susceptibles d'inspirer les gouvernements et les acteurs humanitaires et du développement. Elle peut également être utile à d'autres publics, comme les donateurs en matière de développement et d'action humanitaire et les professionnels d'autres secteurs : protection de l'enfance, santé scolaire, eau et assainissement, réduction des risques de catastrophe, consolidation de la paix, développement de la petite enfance et moyens de subsistance.

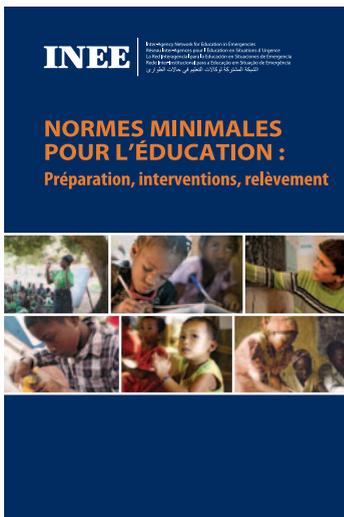
CONTENU

La première partie présente la note d'orientation et les concepts clés de la programmation de l'éducation tenant compte des questions de conflits.

La deuxième partie décrit les stratégies de mise en œuvre des programmes et des politiques d'éducation tenant compte des questions de conflits.

La troisième partie présente des ressources utiles, dont: 1) le tableau de référence rapide sur l'éducation tenant compte des questions de conflits, 2) la liste des outils et des activités d'analyse du conflit ; 3) des études de cas et 4) les références bibliographiques par domaine.

STRUCTURE



La structure de la présente note d'orientation est basée sur les normes minimales pour l'éducation de l'INEE : préparation, interventions, relèvement. La deuxième partie et le tableau de référence rapide sont articulés autour des cinq domaines des normes minimales de l'INEE (voir les encadrés bleus ci-dessous) : normes fondamentales, accès et environnement d'apprentissage, enseignement et apprentissage, enseignants et autres personnels de l'éducation et politique éducative. Des stratégies d'éducation tenant compte des questions de conflits couvrant toutes les normes de ces domaines sont suggérées.

Pourquoi utiliser la structure des normes minimales de l'INEE comme cadre de cette note d'orientation sur l'éducation tenant compte des questions de conflits ? Comme l'établit l'édition 2011 du rapport d'évaluation sur les normes minimales de l'INEE :

- Le manuel des normes minimales de l'INEE est largement utilisé dans les situations de conflits (50 %).
- Les 5 domaines et les 19 normes du manuel constituent un cadre familial, largement utilisé par les praticiens de l'éducation (les activités de préparation et les ONG nationales en sont les exemples les plus courants).
- L'élaboration et la mise à jour des normes minimales de l'INEE ont fait l'objet d'un processus hautement consultatif.
- Ces normes minimales couvrent des aspects importants de l'enseignement et, à ce titre, représentent un cadre utile pour développer de nouveaux domaines dans l'éducation, dont la sensibilité aux questions de conflits.

Normes fondamentales			
Normes relatives à la participation communautaire : participation et ressources – Norme relative à la coordination : coordination – évaluation préliminaire, stratégie d'intervention, suivi et évaluation			
Accès et environnement d'apprentissage	Enseignement et apprentissage	Enseignants et autres personnels d'éducation	Politique éducative
<p>Norme 1 : Égalité d'accès – Toutes les personnes ont accès à des possibilités d'éducation pertinentes et de qualité.</p> <p>Norme 2 : Protection et bien-être – Les environnements d'apprentissage sont sans danger et sûrs et contribuent à la protection et au bien-être psychosocial des apprenants, des enseignants et autres personnels de l'éducation.</p> <p>Norme 3 : Établissements et services – Les établissements scolaires contribuent à la sécurité et au bien-être des apprenants, des enseignants et autres personnels de l'éducation et sont en lien avec des services de santé, de nutrition, de protection et des services psychosociaux.</p>	<p>Norme 1 : Programmes scolaires – Des programmes scolaires pertinents du point de vue culturel, social et linguistique sont utilisés pour dispenser une éducation formelle et non formelle, appropriée au contexte et aux besoins particuliers des apprenants.</p> <p>Norme 2 : Formation, développement professionnel et appui – Les enseignants et autres personnels de l'éducation reçoivent une formation périodique pertinente et structurée, adaptée aux besoins et aux circonstances.</p> <p>Norme 3 : Enseignement et processus d'apprentissage – L'enseignement et les processus sont centrés sur l'apprenant, participatifs et inclusifs.</p> <p>Norme 4 : Évaluation des résultats de l'apprentissage – Des méthodes appropriées d'évaluation et de validation des résultats de l'apprentissage sont utilisées.</p>	<p>Norme 1 : Recrutement et sélection – Un nombre suffisant d'enseignants et autres personnels de l'éducation diment qualifiés est recruté à travers un processus participatif et transparent, selon des critères de sélection qui prennent en compte la diversité et l'équité.</p> <p>Norme 2 : Conditions de travail – Les enseignants et autres personnels de l'éducation ont des conditions de travail clairement définies et sont rémunérés convenablement.</p> <p>Norme 3 : Appui et supervision – Des mécanismes d'appui et de supervision pour les enseignants et autres personnels de l'éducation fonctionnent efficacement.</p>	<p>Norme 1 : Formulation des politiques et des lois – Les autorités responsables de l'enseignement font de la continuité et du rétablissement d'une éducation de qualité, avec un accès libre et inclusif à la scolarisation, une priorité.</p> <p>Norme 2 : Planification et mise en œuvre – Les activités éducatives prennent en compte les politiques, lois, normes et plans internationaux et nationaux pour l'éducation ainsi que les besoins d'apprentissage des populations affectées.</p>
<p>Questions thématiques clés : Atténuation des conflits, réduction des risques de catastrophe, développement de la petite enfance, problématique hommes/femmes, VIH et SIDA, droits de l'homme, éducation inclusive, liens intersectoriels, protection, soutien psychologique et jeunesse.</p>			

AUTRES OUTILS ASSOCIÉS À LA NOTE D'ORIENTATION

Deux outils complètent la présente note d'orientation et sont disponibles sur le site Internet de l'INEE: <http://www.ineesite.org/fr/education-fragilite/>.

L'outil de diagnostic pour la programmation de l'éducation tenant compte des questions de conflits

L'outil de diagnostic est destiné au personnel des programmes éducatifs et aux autres parties prenantes intervenant dans le domaine de l'enseignement dans des contextes fragiles et touchés par un conflit. Il vise à promouvoir une éducation prenant en compte les questions de conflits à tous les stades du cycle de programmation : évaluation préliminaire, conception, mise en œuvre/gestion, suivi et évaluation. Cet outil englobe les principes de participation communautaire, d'équité, d'accès, de qualité, de pertinence et de protection, basés sur les normes minimales de l'INEE.

Les principes directeurs en matière d'éducation tenant compte des questions de conflits destinés aux donateurs

Ces principes directeurs, qui concernent les donateurs préoccupés par l'enseignement dans les contextes affectés par un conflit, visent à garantir l'inclusion de la sensibilité aux conflits dans les propositions, les politiques et les programmes relatifs à l'éducation.

CONCEPTS CLÉS DE L'ÉDUCATION TENANT COMPTE DES QUESTIONS DE CONFLITS

Qu'est-ce que l'éducation tenant compte des questions de conflits?

Il s'agit d'un processus consistant à :

1. Comprendre le contexte dans lequel l'éducation est dispensée ;
2. Analyser les interactions réciproques entre le contexte et les politiques et programmes éducatifs (développement, planification et mise en œuvre) ;
3. Œuvrer pour minimiser les effets négatifs et maximiser les effets positifs des politiques et des programmes éducatifs sur les conflits en tenant compte des priorités propres à une organisation.

L'analyse du conflit est la première étape cruciale de la programmation en matière d'éducation tenant compte des questions de conflits. Elle consiste à étudier systématiquement les données contextuelles et historiques, les causes profondes, les acteurs et les dynamiques des conflits qui contribuent à un conflit violent et/ou à la paix, ainsi que leurs interactions avec les politiques ou les programmes éducatifs (UNICEF, 2012, p. 12).

Dans le cadre de la présente note d'orientation, les **contextes fragiles et touchés par un conflit** renvoient à toute situation affectée par la violence ou un conflit armé (ou susceptible de l'être). Une attention particulière est accordée à l'**éducation perturbée par un conflit**, à savoir tout environnement d'apprentissage (formel ou non formel, allant de la maternelle à la formation des adultes) qui est susceptible d'être perturbé par la violence, par un conflit armé ou l'a déjà été. Cette note d'orientation est axée sur les activités éducatives de la maternelle au secondaire, mais une grande partie de son contenu peut être adaptée et appliquée à l'enseignement supérieur et à l'apprentissage des adultes.

La **consolidation de la paix et la prise en compte des questions de conflits** sont parfois utilisées de manière interchangeable et parfois interprétées de manière différente par diverses parties prenantes. Comme indiqué plus haut, afin de limiter le champ d'application et pour plus de clarté, la présente note d'orientation privilégie une définition précise de l'**éducation tenant compte des conflits** : la mise en œuvre de politiques et de programmes éducatifs qui prennent en compte les situations de conflit, visent à minimiser les effets négatifs (à savoir, la contribution au conflit) et à maximiser les effets positifs. La **consolidation de la paix** est ici entendue comme la somme des activités visant explicitement à remédier aux racines profondes du conflit et à contribuer à la paix dans son ensemble.

COMPARAISON : PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE CONFLITS ET CONSOLIDATION DE LA PAIX (EXTRAIT ABRÉGÉ DE WOODROW ET CHIGAS, 2009, P. 10 ; UNICEF, 2012, P. 11)

PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE CONFLITS

Définition : Capacité à :

- Comprendre le contexte dans lequel l'organisation intervient, notamment les relations entre les groupes ;
- Comprendre les interactions entre ses interventions et les relations entre les groupes/le contexte ;
- Baser l'intervention sur la compréhension de ces interactions afin de minimiser les effets négatifs et de maximiser les effets positifs.

But : Intervenir **DANS** le contexte du conflit afin de prévenir les effets négatifs et, éventuellement, de maximiser les effets positifs des programmes sur les facteurs de la violence et du conflit.

CONSOLIDATION DE LA PAIX

Définition : Mesures destinées à :

- Promouvoir des relations pacifiques ;
- Renforcer des institutions culturelles, socio-économiques et politiques viables et capables de gérer un conflit ;
- Renforcer d'autres mécanismes qui créeront ou soutiendront les conditions nécessaires à une paix durable.

But : Travailler **SUR** le conflit en cherchant à réduire les vecteurs de conflit violent et à contribuer à une paix sociale plus large.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION TENANT COMPTE DES QUESTIONS DE CONFLITS

Cette partie présente brièvement les stratégies en matière d'éducation tenant compte des questions de conflits se rapportant aux cinq domaines des normes minimales de l'INEE :

1. Normes fondamentales,
2. Accès et environnement d'apprentissage,
3. Enseignement et apprentissage,
4. Enseignants et autres personnels de l'éducation,
5. Politique éducative.

Le contenu de cette partie est extrait des « actions clés » citées dans le manuel des normes minimales pour l'éducation : préparation, interventions et relèvement (2010) et de la documentation actuellement disponible.

Cette partie comprend les éléments suivants se rapportant aux cinq domaines des normes minimales de l'INEE et à leurs normes respectives :

- **Stratégies** susceptibles de promouvoir une éducation tenant compte des questions de conflits;
- **Pistes de réflexion** pour déterminer si les activités éducatives prennent bien en compte les questions de conflits ;
- **Exemples** d'éducation tenant compte des questions de conflits.

DOMAINE 1

STRATÉGIES POUR UNE ANALYSE, UNE PARTICIPATION ET UNE COORDINATION TENANT COMPTE DES QUESTIONS DE CONFLITS

Domaine 1 des normes minimales de l'INEE : Normes fondamentales*

Normes relatives à l'analyse

1. **Évaluation préliminaire** : réalisation d'une évaluation opportune de la situation d'urgence d'une manière holistique, transparente et participative.
2. **Stratégies d'intervention** : intégration dans les stratégies d'intervention inclusives d'une description claire du contexte, des obstacles au droit à l'éducation et des stratégies permettant de les surmonter.
3. **Suivi** : mise en œuvre d'un suivi régulier des interventions en matière d'éducation et de l'évolution des besoins d'apprentissage de la population affectée.
4. **Évaluation** : des évaluations systématiques et impartiales améliorent les interventions en matière d'éducation et favorisent la redevabilité des acteurs.

* Pour cette note d'orientation, les normes du domaine 1 suivent un ordre différent de celui du manuel de l'INEE sur les normes minimales pour l'éducation. Les normes relatives à l'analyse précèdent ainsi les normes relatives à la participation et à la coordination.

Les normes minimales de l'INEE dans ce domaine sont à la base de l'application des autres normes. Elles sont cruciales pour l'efficacité de l'éducation tenant compte des questions de conflits. À cet égard, les stratégies présentées ci-dessous se rapportent à chacune des normes minimales de l'INEE (en caractères gras) dans ce domaine.

La première étape de la mise en œuvre d'une politique ou d'un programme éducatif consiste à **évaluer** la situation en tenant compte des conflits afin de ne pas aviver les tensions entre les groupes et d'éviter toute partialité involontaire des politiques ou des programmes éducatifs. Les stratégies ci-dessous permettent de garantir le fait que l'évaluation prend en compte les conflits (Conflict Sensitivity Consortium, 2012, p. 8, adapté à l'éducation) :

- Veiller à ne pas susciter d'attentes démesurées chez les bénéficiaires potentiels au cours du processus d'évaluation initiale de l'éducation, notamment si le financement n'est pas encore garanti à ce stade.
- Réfléchir à la manière dont les personnes chargées de l'évaluation de l'éducation sont présentées à la communauté ou à un gouvernement et par qui. Le représentant local introduisant les personnes chargées de collecter les données est-il associé ou est-il considéré comme étant associé à une partie du conflit ? S'interroger sur les responsables du processus d'évaluation. Ces acteurs (ou leurs donateurs) représentent-ils ou sont-ils susceptibles de représenter une partie au conflit/un agenda spécifique ou symbolisent-ils la neutralité/coopération entre les groupes ?

- Choisir scrupuleusement les personnes que l'on va interroger sur l'enseignement et l'ordre des consultations afin d'éviter toute perception de favoritisme envers un groupe particulier.
- Recueillir, lorsque c'est possible, des informations sur l'enseignement provenant de sources multiples (ex. système informatique de gestion de l'éducation nationale, mécanisme de surveillance et de communication de l'information des Nations Unies ou données d'évaluation du cluster éducation) afin de comparer et de vérifier l'équité ou de déceler les divergences en matière d'éducation.
- Comprendre la dynamique de pouvoir chez les acteurs de l'éducation et autres fournisseurs d'information sur l'éducation existants ; reconnaître que les informations peuvent être volontairement ou involontairement partiales.
- Considérer les implications et les risques pour la sécurité des personnes fournissant des informations sur l'éducation et prendre en compte l'interaction historique et actuelle entre l'enseignement et le conflit.

Outre une évaluation de l'éducation tenant compte des conflits, il est recommandé d'inclure dans le processus une analyse du conflit, qui apporte :

- Une meilleure compréhension des causes, des dynamiques et des acteurs contribuant au conflit violent et/ou à la paix ;
- La possibilité d'identifier et de privilégier les principales causes sous-jacentes (par exemple, les causes profondes) d'un conflit, ce qui permet d'éclairer la programmation dans le domaine de l'éducation (développement, action humanitaire, consolidation de la paix à tous les niveaux – projet, programme et secteur) (UNICEF, 2012).

QU'EST-CE QUE L'ANALYSE DU CONFLIT ?

(ADAPTÉ DE CONFLICT SENSITIVITY CONSORTIUM, 2012, P. 4-6 ET UNICEF, 2012, P. 12-14.)

- Qu'est-ce que l'analyse du conflit ?
Il s'agit de l'étude systématique des données contextuelles et historiques, des causes profondes, des acteurs et des dynamiques conflictuelles contribuant à un conflit violent et/ou à la paix, ainsi que de leur interaction avec les politiques ou les programmes éducatifs.
- Pourquoi réaliser cette analyse ?
Elle a pour principal objectif d'étudier et d'analyser les dynamiques, les parties prenantes et les liens entre le conflit et la politique ou le programme éducatif prévu. Elle permet en outre d'amener les parties prenantes à participer et à contribuer à une compréhension commune du contexte afin d'éclairer les activités éducatives qui maximisent les effets positifs et minimisent les effets négatifs.
- Qui participe à cette analyse ?
Il peut s'agir d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, nationaux et internationaux, issus d'agences bilatérales et multilatérales, de la société civile, de l'enfance, de la jeunesse, du personnel du projet, des agences partenaires, des membres de la communauté, des organisations œuvrant dans le même domaine, des autorités locales et des parties prenantes n'appartenant pas au secteur de l'éducation. L'analyse du conflit peut être confiée à un intervenant local ou externe, mais il est conseillé d'avoir recours à un facilitateur local afin d'encourager l'engagement local et la proximité avec l'utilisateur final.

- Comment est-elle réalisée ?
Les méthodologies varient, mais le processus comprend généralement les étapes suivantes :
 1. Recherche documentaire
 2. Élaboration
 3. Consultations : enquêtes, entretiens avec des informateurs clés, groupes de discussion, ateliers participatifs
 4. Établissement du rapport
 5. Présentation des conclusions
 6. Examen de l'analyse du conflit et adaptation de la politique ou du programme éducatif.

- Quelles activités comprend-elle ? (Pour plus d'informations sur les activités et les outils de l'analyse du conflit, voir l'annexe 2)

Les activités couramment incluses dans l'analyse du conflit sont les suivantes :

- Analyse de la situation
 - Analyse des parties prenantes
 - Analyse causale
 - Analyse des dynamiques du conflit
 - Établissement de priorités en matière de politique ou de programme éducatif
- Où a-t-elle lieu ?
Elle doit être adaptée à tout niveau de programmation ou toute zone géographique affectée par un conflit.
 - Quand est-elle réalisée ?
Une analyse de conflit rigoureuse doit être revue systématiquement, du début à la fin de l'intervention, afin d'analyser la situation de l'enseignement et du conflit et d'éclairer de manière continue l'élaboration, le suivi et l'évaluation d'un programme éducatif et le retour d'informations y afférent.

Guides de l'analyse du conflit (pour plus de détails, voir les références bibliographiques) :

- Bush, K., A Measure of Peace: Peace And Conflict Impact Assessment (PCIA) Of Development Projects In Conflict Zones, pages 25-31.
- Conflict Sensitivity Consortium, How to Guide to Conflict Sensitivity, pages 4-6
- AFPO et. al., Conflict-sensitive Approaches to Development, Humanitarian Assistance and Peacebuilding: A Resource Pack, chapitre 2.
- USAID, Conducting a Conflict Assessment: A Framework for Strategy and Program Development, pages 38-41.
- DFID, Conducting Conflict Assessments: Guidance Notes.
- Réseau CPR, Peace and Conflict Impact Assessment Handbook.
- UN Staff College, Conflict Analysis and Prioritization Tool.

L'analyse du conflit peut être une activité autonome ou faire partie, par exemple, d'un processus d'évaluation plus vaste du secteur de l'éducation nationale. Ses conclusions doivent être mises en rapport avec d'autres analyses d'évaluation de l'enseignement, comme la performance du système éducatif, la résilience des structures physiques et des ressources humaines, la gestion politique et l'environnement, le cadre de financement et des coûts, ainsi que l'économie politique (UNESCO-IIPE, 2011, p. 36-46). (Pour plus d'informations pertinentes sur l'analyse du conflit, voir annexe 2 et page 47).

Partant du constat que « l'aide octroyée dans des situations de conflit ne peut être dissociée de ces conflits » (Anderson, 1999, p. 1), il est crucial que les stratégies d'intervention en matière d'enseignement dans une zone touchée par un conflit ou fragile aient pour but de maximiser les effets positifs et de minimiser les effets négatifs. Des stratégies d'intervention en matière d'éducation tenant compte des questions de conflits sont citées dans les parties suivantes de la présente note d'orientation. Nous proposons ci-dessous quelques pistes de réflexion à inclure dans le processus d'élaboration d'une stratégie d'intervention. (Pour plus d'informations pertinentes sur l'intégration de la sensibilité aux conflits dans les programmes des stratégies d'intervention, voir AFPO et. al., 2004, chapitre 3 ; Conflict Sensitivity Consortium, 2012, p. 8-22 ; UNESCO-IIPE, 2011, p. 51-62.)

- **Quoi ? Pour définir les objectifs des stratégies d'intervention :**
 - Avez-vous tenu compte des acteurs, des dynamiques, de la chronologie et des risques liés au conflit (comme il ressort de l'analyse du conflit ?)
 - Les activités éducatives visent-elles à répondre de manière équitable aux besoins des populations touchées par le conflit en matière d'éducation inclusive et de qualité, sans aviver les griefs, les tensions entre les groupes ou le conflit ?
- **Qui ? Si une stratégie d'intervention est dépourvue d'une portée nationale, il est crucial que la sélection des groupes bénéficiaires réponde à des critères tenant compte des questions de conflits.**
 - Quelles sont les interactions entre les groupes et leurs perceptions du conflit ?
 - Quelle est la définition locale de certaines étiquettes (réfugié, personne touchée par un conflit, rapatrié, etc.) ?
 - Comment la politique ou le programme éducatif seront-ils mis en œuvre auprès des différents groupes ?
 - Quels sont les préjugés de l'acteur/de l'agence/du gouvernement prestataire ?
 - Le ciblage d'un groupe accroîtra-t-il les tensions entre les groupes ou les revendications séparatistes ?
- **Où ?**
 - Quels sont les liens entre la zone géographique et les groupes sociaux ?
 - Comment le conflit affecte-t-il la zone géographique ?
 - Si la zone géographique englobe des groupes bénéficiaires et d'autres non bénéficiaires, comment l'intervention réduira-t-elle les tensions entre les groupes ?

Au **Soudan du Sud**, Save the Children International a lancé un programme d'éducation en situations d'urgence visant à soutenir l'égalité d'accès pour les enfants rapatriés et déplacés internes. Dans le cadre de l'évaluation préliminaire par la communauté visant à éclairer la mise en œuvre du programme, plusieurs questions sur la perception du conflit ont été soumises à des groupes de discussion. Ainsi, l'ONG a-t-elle demandé à des parents comment les termes « déplacé internes » et « rapatrié » étaient interprétés dans leur village. Fort de ces informations, le personnel éducatif de Save the Children a été davantage en mesure de distribuer le matériel aux bénéficiaires ciblés et de les faire participer aux activités sans attiser les tensions entre les groupes. (Koons, 2012)

• Quand ?

- Quelles sont les dynamiques du conflit sur une année civile ? Par exemple, est-il ravivé ou atténué par la saison sèche/ des pluies ? Comment la politique ou le programme éducatif s'adaptera-t-il à ces fluctuations ?
- La politique ou le programme éducatif est-il adapté au système éducatif national ?

Étant donné l'instabilité propre aux contextes fragiles et touchés par un conflit, les activités en matière d'éducation ainsi que leurs répercussions sur l'environnement et leurs interactions avec celui-ci doivent faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation continus afin de garantir qu'elles sont en voie d'atteindre les résultats escomptés et qu'elles évitent des conséquences non souhaitées. Plusieurs stratégies pour réaliser **un suivi et une évaluation** tenant compte des questions de conflits sont citées ci-dessous. (Pour plus d'informations pertinentes à cet égard, voir SDC, 2006 ; DFID, 2010, p. 7-13 ; UNESCO-IIPE, 2011, p. 65-78 ; APFO et. al., 2004, chapitre 3 ; OCDE, 2008).

- Tenir compte de la manière dont les responsables du suivi et de l'évaluation sont perçus par les personnes consultées et des éventuelles répercussions sur les informations recueillies.
- Consulter des membres issus de divers groupes sociaux et inclure les bénéficiaires ciblés et non ciblés.
- Utiliser un éventail de mesures qualitatives des perceptions et de mesures quantitatives des changements objectifs et, si possible, établir un système de recoupement de toutes les informations.
- Veiller à ce que les informations recueillies soient partagées avec les personnes consultées, le gouvernement et les mécanismes de coordination, à condition de ne pas créer de tensions entre les groupes.

La nature des informations devant être recueillies sera bien entendu déterminée par : a) la stratégie d'intervention en matière d'éducation et b) le contexte du conflit. En général, le suivi et l'évaluation doivent inclure des variables permettant de mesurer les progrès vers les objectifs éducatifs et l'interaction des interventions avec le contexte du conflit, d'évaluer les hypothèses, et de déterminer dans quelle mesure les bénéficiaires ciblés ont été réellement atteints. La liste ci-dessous regroupe les variables spécifiques à la sensibilité aux conflits dont il convient de tenir compte (DFID, 2010, p. 8-9 ; Sigsgaard, 2012, p. 30) :

Dans les **territoires palestiniens occupés**, l'UNICEF et l'UNESCO, entre autres, soutiennent le signalement des attaques perpétrées contre les établissements scolaires à l'aide d'un mécanisme de suivi transparent et vérifiable. En 2011, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté à l'unanimité la Résolution 1998, qui reconnaît les écoles et les hôpitaux comme des zones de paix pour les enfants et demande que toute partie se livrant à des attaques contre ces établissements réponde de ses actes (UNICEF, 2011, p. 2). La surveillance objective des attaques et la ventilation des données par facteurs géographiques, ethniques et religieux permet de déceler les divergences en matière d'éducation et de fournir une base pour le plaidoyer en faveur du droit à l'éducation tenant compte des questions de conflits.

- Attaques ciblant des établissements scolaires
- Facteurs de risques pour les établissements scolaires et les élèves
- Démographie des enseignants et des élèves
- Enveloppes financières pour l'éducation dans différentes régions
- Divergences en matière d'éducation
- Perceptions de l'insécurité au sein et autour des environnements d'apprentissage
- Indicateurs des vecteurs de conflit, par exemple les violations des droits de l'homme
- Indicateurs de consolidation de la paix, par exemple la réintégration des élèves réfugiés dans les établissements scolaires

Lorsque c'est possible, les données relatives à l'éducation doivent être recensées et ventilées par région, ethnie, religion, sexe et autres caractéristiques pertinentes des groupes. La ventilation des données peut entraîner des conflits en dégageant des inégalités. L'analyse du conflit déterminera les types de données qui doivent être rendus publics à des fins de transparence et de responsabilisation et ceux qui doivent demeurer confidentiels afin de protéger la sécurité et le bien-être des parties prenantes de l'éducation.

Domaine 1 des normes minimales de l'INEE : Normes fondamentales (suite)

Normes relatives à la participation communautaire :

1. **Participation** : les membres de la communauté participent de manière active, transparente et sans discrimination à l'analyse, la planification, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des interventions en matière d'éducation.
2. **Ressources** : les ressources de la communauté sont identifiées, mobilisées et utilisées pour créer des possibilités d'apprentissage adaptées à l'âge.

Une **participation** communautaire équitable et transparente est cruciale pour que l'éducation tienne compte des questions de conflits. Si cela n'est pas assuré dès le début, la politique ou le programme mis en œuvre risque de perpétuer les inégalités existantes ou de susciter des griefs entre les groupes et de contribuer au conflit. En revanche, si la participation est appropriée et s'appuie sur un groupe varié et représentatif, le potentiel de l'enseignement pour transformer une société et y instaurer la paix peut être maximisé. (Pour plus d'informations pertinentes sur les approches basées sur la communauté dans les contextes fragiles et touchés par un conflit, voir Haider, 2009.) On trouvera ci-après, pour considération, plusieurs stratégies prenant en compte les dynamiques de conflit :

- Commencer par analyser « à quelle "communauté" s'adresse la politique ou le programme éducatif ». La communauté peut renvoyer à des individus d'un seul village ou d'une nation entière, en fonction de l'échelle et de la portée de l'activité éducative. Rappelons qu'une communauté ne correspond pas à un seul type de personne, mais plutôt à un ensemble complexe de liens et d'individus se distinguant, entre autres, par des caractéristiques telles que le pouvoir, le sexe, l'âge, la situation économique et les intérêts.
- Mettre à profit l'analyse du conflit pour étudier les individus et les liens au sein de la communauté.
- Sélectionner les participants issus de la communauté au moyen d'une activité participative visant à en représenter la diversité (ethnie, religion, handicap, sexe, âge, affinité politique). Inclure les enfants et les jeunes de manière significative. (Pour plus de ressources pertinentes sur les enfants/jeunes, voir les références bibliographiques.)
- S'appuyer sur la résilience communautaire existante, comme les efforts déployés par une communauté pour dispenser une éducation ou la position des parents qui considèrent l'éducation comme un moyen d'accroître les possibilités de leurs enfants.
- Appréhender la capacité existante des membres de la communauté, sans tenir compte des caractéristiques liées aux groupes.
- Engager un éventail de membres de la communauté dans l'analyse, la planification, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes éducatifs.

Au **Népal**, Save the Children, l'UNICEF, World Education et d'autres partenaires ont soutenu la participation de la communauté à l'établissement de codes de conduite afin de promouvoir l'école comme une zone de paix, c'est-à-dire échappant à l'influence des groupes armés maoïstes ou de l'armée. Les membres de la communauté ont évalué les risques que le conflit faisait courir à la communauté scolaire et défini des codes de conduite adaptés à l'école. Dans certains établissements scolaires, le code de conduite a été peint sur les murs et l'association des parents d'élèves et des enseignants a surveillé sa mise en pratique (Save the Children, 2009 ; Smith, 2010, p. 261). Soutenir la participation à l'analyse des dynamiques du conflit conditionnant un environnement d'apprentissage et à la conception d'interventions stratégiques appropriées, comme le prouve cet exemple, est une manière de dispenser une éducation qui tienne compte des questions de conflits.

- Garder à l'esprit que quelle que soit la définition de la communauté au début de la politique ou du programme, les hypothèses et les perceptions liées à la participation communautaire (qui et comment) doivent faire l'objet d'un examen contenu et être ajustées pendant toute la durée de la politique ou du programme.

Pour dispenser une éducation dans des environnements touchés par un conflit et pauvres en ressources, il est souvent nécessaire d'identifier et de mobiliser les ressources de la communauté (humaines, intellectuelles, linguistiques, financières ou matérielles). La mobilisation des ressources locales a notamment l'avantage de promouvoir l'appropriation locale et de renforcer l'activité, ainsi que de faire reconnaître la valeur des compétences existantes. Cependant, tout échange de ressources dans un environnement où celles-ci se font rares doit tenir compte du conflit. Les questions ci-dessous aident à déterminer si la mobilisation de ressources répond à ce critère :

- Qui fournit les ressources ? Comment le donateur est-il perçu par d'autres groupes de la communauté ?
- Quelle était la source originale des biens ? Est-elle associée à l'une des parties au conflit ?
- Quelles seront les répercussions de ces ressources sur le lien entre l'activité éducative et les dynamiques du conflit ?
- L'utilisation de ces ressources influencera-t-elle négativement l'égalité d'accès à l'éducation pour une certaine catégorie d'élèves ?

Domaine 1 des normes minimales de l'INEE : Normes fondamentales (suite)

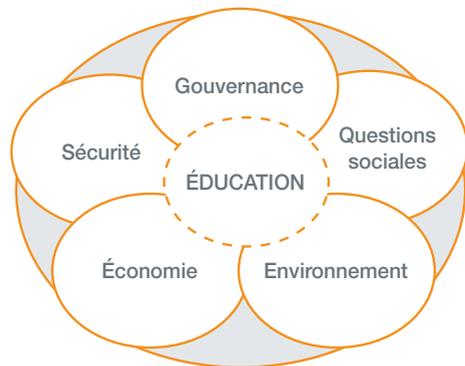
Norme relative à la coordination :

1. **Coordination** : les mécanismes de coordination pour l'éducation sont en place et soutiennent les parties prenantes œuvrant à garantir l'accès à un enseignement de qualité et la continuité de celui-ci.

Outre la participation des membres de la communauté, la participation des agences et des organisations par le biais des mécanismes de **coordination** est essentielle pour que l'éducation tienne compte des questions de conflits. Quel que soit le contexte, ces mécanismes peuvent promouvoir la transparence, la responsabilisation et des stratégies globales d'enseignement. Dans des contextes touchés par un conflit, ils peuvent apporter d'autres avantages, dont nous citons ici trois exemples :

- Les acteurs de l'éducation peuvent participer aux mécanismes de coordination de la consolidation de la paix afin de plaider pour que le financement de la consolidation de la paix soit octroyé au secteur de l'éducation. Dans le meilleur des cas, l'enseignement est alors perçu par la population, le gouvernement et d'autres agences de consolidation de la paix comme étant l'un des dividendes de la paix.
- Les mécanismes de coordination, comme le cluster éducation, peuvent amener les agences à analyser les conflits et à recueillir des données d'évaluation de manière conjointe et exhaustive.
- Dans le contexte des conflits, en constante évolution, les mécanismes de coordination peuvent aider les acteurs de l'éducation à adapter leurs stratégies et leurs activités aux nouveaux défis et possibilités apparaissant au cours du processus menant du conflit à la paix.

Lors de la mise en œuvre d'activités d'éducation tenant compte des questions de conflits, quels sont les autres acteurs de la coordination ? Il convient de prendre les groupes spécifiquement liés à l'éducation en compte, comme le cluster éducation, et d'envisager l'inclusion d'acteurs issus d'autres sphères (économique, sociale et de sécurité), comme le ministère de la Justice ou de la Défense.



La coordination demande bien entendu du temps et les acteurs de l'éducation devront établir une échelle de priorité parmi un large éventail d'acteurs potentiels de la consolidation de la paix (acteurs issus ou non du gouvernement, de l'ONU, de la société civile, locaux ou extérieurs, etc.). Nous citons ci-après quelques acteurs en la matière, la plupart de l'ONU, dont il convient de tenir compte :

- Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD
- Département des affaires politiques de l'ONU
- Département des opérations de maintien de la paix (DPMO) de l'ONU
- Fonds pour la consolidation de la paix de l'ONU
- Bureau d'appui à la consolidation de la paix de l'ONU
- L'OCDE, à travers le Dialogue international sur la consolidation de la paix et l'édification de l'État.

Les normes minimales de l'INEE relevant du Domaine 1 (Normes fondamentales) suscitent les pistes de réflexion suivantes, extraites de **l'outil de diagnostic pour la planification de l'éducation tenant compte des questions de conflits (Diagnostic Programme Tool for Conflict Sensitive Education)**, disponible sur le site Internet de l'INEE : <http://www.ineesite.org/fr/education-fragilite/>.

NORMES MINIMALES DE L'INEE – DOMAINE 1 : NORMES FONDAMENTALES

PISTES DE RÉFLEXION RAPIDES SUR L'ÉDUCATION TENANT COMPTE DES QUESTIONS DE CONFLITS

Norme 1 relative à l'analyse: Évaluation

Les parties prenantes de l'éducation ont-elles analysé le contexte du conflit ? Quelles sont les interactions possibles entre la politique ou le programme éducatif proposé et le conflit ? L'analyse du conflit comprend-elle différentes perspectives des diverses parties prenantes au sein de la communauté éducative (association parents-enseignants, fonctionnaires du gouvernement, jeunes, femmes, hommes, filles, garçons, différents groupes ethniques, religieux ou sociaux, etc.) ?

Norme 2 relative à l'analyse: Stratégie d'intervention

Les objectifs, le calendrier et la sélection des bénéficiaires de la politique ou du programme éducatif tiennent-ils compte des acteurs, des dynamiques et de la chronologie du conflit (conformément à l'analyse du conflit) ?

Norme 3 relative à l'analyse: Suivi

Les données relatives à l'éducation ont-elles été ventilées par région, ethnie, religion, sexe ou autre caractéristique pertinente d'un groupe afin de mettre en lumière les divergences sur l'enseignement et d'éclairer l'intervention en la matière ?

Norme 4 relative à l'analyse: Évaluation

Les conséquences escomptées et imprévues de la politique ou du programme éducatif, ainsi que leur interaction avec les dynamiques du conflit ont-elles été évaluées ou est-il prévu de le faire à l'avenir ?

Norme 1 relative à la participation de la communauté: Participation

Les membres de la communauté (association parents-enseignants, fonctionnaires du gouvernement, jeunes, femmes, hommes, filles, garçons, différentes structures de pouvoir, groupes ethniques, religieux ou sociaux, etc.) ont-ils été informés du cycle de la politique ou du programme (évaluation préliminaire, conception, mise en œuvre, suivi et évaluation) et invités à y participer ?
Un ou plusieurs membres de la communauté ont-ils été empêchés de participer au cycle de la politique ou du programme (voir détail ci-dessus) ?

Norme 2 relative à la participation de la communauté: Ressources

La méthode de mobilisation des ressources utilisée par la politique ou le programme a-t-elle un effet (positif ou négatif) sur les liens entre l'enseignement et les dynamiques du conflit ?

Norme 1 relative à la coordination: Coordination

Les acteurs de l'éducation participent-ils aux mécanismes de coordination de la consolidation de la paix et de l'éducation qui promeuvent une distribution équitable des activités éducatives qui tiennent compte des questions de conflits ?

DOMAINE 2

STRATÉGIES POUR UN ACCÈS ET UN ENVIRONNEMENT D'APPRENTISSAGE TENANT COMPTE DES QUESTIONS DE CONFLITS

Domaine 2 des normes minimales de l'INEE : Accès et environnement d'apprentissage

- **Égalité d'accès** : toutes les personnes ont accès à des possibilités d'éducation pertinentes et de qualité.
- **Protection et bien-être** : les environnements d'apprentissage, sûrs et sans danger, contribuent à la protection et au bien-être psychosocial des apprenants, des enseignants et autres personnels de l'éducation.
- **Établissements et services** : les établissements d'enseignement contribuent à la sécurité des apprenants, des enseignants et autres personnels de l'éducation et sont liés à des services de santé, de nutrition, de protection et psychosociaux.

Dans les contextes touchés par un conflit, l'accès à une éducation et à des environnements d'apprentissage protecteurs est souvent limité. L'accès à des établissements d'enseignement et des services d'apprentissage sûrs et sans danger peut aider les personnes affectées à affronter leur situation et à retrouver une vie normale. La partie qui suit présente certaines stratégies tenant compte des questions de conflits qui correspondent à chaque norme minimale de l'INEE (signalées en caractères gras) :

Les inégalités en matière d'éducation sont souvent à l'origine de griefs susceptibles de contribuer aux conflits. La réforme de l'enseignement dans les contextes touchés par un conflit offre une possibilité de corriger des obstacles historiques à l'accès. Que ce soit dans le cadre d'un projet ou à l'échelle nationale, les activités éducatives doivent contribuer à l'égalité d'accès à une éducation de qualité pour tous. Pour mettre en œuvre des politiques ou des programmes éducatifs promouvant **l'égalité d'accès** en tenant compte des questions de conflits, il est recommandé de tenir compte des stratégies suivantes. (D'autres questions liées à des obstacles spécifiques à l'accès – comme la langue d'enseignement, le programme d'études et le recrutement des enseignants – sont décrites dans les parties suivantes.)

- Soutenir les politiques et les programmes d'éducation qui rendent celle-ci accessible à tous, par exemple aux anciens enfants soldats, aux personnes déplacées à

En **Afghanistan**, l'analyse du contexte a révélé que la démarche des écoles communautaires faisant appel à du personnel enseignant féminin dans les maisons des villages est une manière sûre et stabilisante de fournir des établissements et des services d'enseignement aux filles. Les écoles à domicile ayant été mises en place de manière participative, les communautés ont confié sans crainte l'éducation et le développement des filles à ces enseignantes (Winthrop et Kirk, 2008). Les stratégies d'intervention tenant compte de l'analyse du conflit et visant à éliminer les obstacles à l'enseignement qui en découlent relèvent de l'éducation qui prend les questions de conflits en compte.

l'intérieur de leur pays et aux réfugiés, aux communautés d'accueil, aux locuteurs de langues non dominantes et à d'autres groupes préalablement exclus.

- Surveiller et partager les informations (avec les personnes bénéficiaires et celles qui ne le sont pas) sur les activités en faveur de l'accès et leur interaction avec les dynamiques du conflit, notamment lors des activités de soutien aux groupes préalablement exclus.
- Tenir compte des obstacles à l'accès qui sont de type administratif (comme les frais scolaires, l'absence de documentation ou la non-reconnaissance des certificats ou des examens provenant d'autres pays) et les éliminer.
- Considérer les stratégies éducatives qui lèvent les obstacles à l'accès dus à une culture de la violence généralisée, comme la violence basée sur le genre et la violence sexuelle contre les filles sur le chemin de l'école et au sein de celle-ci.
- Privilégier l'éducation des anciens enfants soldats et fournir le soutien psychosocial nécessaire.

Il est admis que l'éducation peut accroître les risques pour la protection des enfants. Par exemple, les établissements scolaires peuvent devenir un lieu de recrutement d'enfants soldats et les filles peuvent être plus vulnérables sur le trajet de l'école. Cependant, des recherches ont également montré qu'en situation de conflit, la scolarisation peut aider à améliorer le bien-être des enfants (Winthrop et Kirk, 2008, p. 639).

La protection et le bien-être des membres de la communauté scolaire sont au centre de l'éducation tenant compte des questions de conflits. Nous citons ci-après plusieurs stratégies permettant de dispenser un enseignement protecteur et tenant compte du conflit :

- Demander aux différents membres de la communauté locale de suggérer des manières de mettre en œuvre les activités éducatives tout en protégeant les enseignants, les apprenants et l'environnement scolaire.
- Envisager des stratégies qui préservent les environnements d'apprentissage – et les trajets qui y conduisent – de la violence et de l'occupation, par exemple en concluant un accord avec les groupes armés établissant l'école comme une zone de paix.

À Dadaab (**Kenya**), le plus grand camp de réfugiés au monde, les jeunes représentent 15 % de la population totale. La plupart d'entre eux ont du mal à s'intégrer dans le système éducatif kényan formel disponible dans le camp du fait qu'ils ont dépassé l'âge de scolarisation normal, qu'ils maîtrisent mal l'anglais et qu'ils ont un faible niveau d'instruction. Le Conseil norvégien pour les réfugiés gère un centre de formation des jeunes (YEP, Youth Education Pack) où les jeunes issus de la communauté d'accueil et les jeunes réfugiés suivent une formation professionnelle qui débouche sur un diplôme professionnel reconnu par le Kenya. Des évaluations récentes révèlent que 60 % des diplômés du centre YEP sont en mesure de mettre à profit les compétences acquises deux ans après la fin de la formation. Assurer un accès égal à des possibilités d'éducation pertinente et approuvée par le gouvernement pour les jeunes des communautés d'accueil et pour les jeunes réfugiés évite d'aviver les tensions entre les groupes et permet aux jeunes d'accéder à des possibilités d'éducation et d'emploi dans le pays d'accueil. Cette initiative est un exemple d'éducation tenant compte du conflit. (*Magumba et Skeie, 2012*)

En **Sierra Leone**, pendant la guerre qui a duré dix ans, les élèves de sexe féminin et les enseignantes ont été victimes de violence sexuelle dans les établissements scolaires. Des milliers de femmes et d'enfants ont été déplacés. Les écoles Camp d'urgence du Forum des éducatrices africaines ont dispensé un enseignement et fourni des services psychosociaux aux enfants déplacés par le conflit. Parmi les services psychosociaux, citons : les séances bihebdomadaires de soutien en groupe pour surmonter les traumatismes, les séances individuelles selon les besoins, les compétences pratiques élémentaires pour les jeunes mères et le traitement médical des victimes de violence basée sur le genre (McCandless, 2012, p. 32). L'intervention visant à couvrir les besoins des enfants touchés par un conflit et leur permettre d'accéder aux services sociaux de protection contribue à la résilience et à la cohésion sociale et peut être perçue comme un dividende de la paix.

- Établir un lien entre l'établissement scolaire et les prestataires d'autres services sociaux (ex. psychosociaux, juridiques et de santé) à l'aide de mécanismes de renvoi (systèmes éprouvés permettant aux enseignants d'aiguiller les enfants ayant des besoins particuliers vers les professionnels d'autres services sociaux pertinents).
- Mettre en place un mécanisme de plainte permettant aux membres de la communauté scolaire de signaler les menaces pesant sur leur sécurité et de recevoir une réponse adéquate. Ce mécanisme doit protéger l'identité des personnes et, dans l'idéal, être relié à une base de données nationale afin que les décideurs politiques et les praticiens puissent utiliser les données pour fournir une protection et une réponse adéquates, si possible d'une manière tenant compte des questions de conflits.
- Diffuser auprès des enseignants, des élèves et des parents des informations prenant en compte les dynamiques de conflit et la protection, permettant par exemple de connaître l'emplacement des zones minées et de les éviter, d'identifier les munitions non explosées/restes explosifs de guerre ou annonçant l'escalade de la violence prévue dans la zone.

Comment promouvoir ou fournir des **établissements et des services** d'enseignement qui prennent en compte des questions de conflits? Toute stratégie d'intervention à cet égard doit tenir compte des conclusions spécifiques de l'analyse du conflit, dont voici quelques exemples :

- Faire participer les différents membres de la communauté et exploiter les conclusions de l'analyse du conflit afin d'éclairer les décisions concernant l'emplacement, la construction ou la restauration du site d'apprentissage, garantissant ainsi un accès sûr à l'éducation pour tous.
- Réaliser un suivi continu des perceptions de la communauté en matière de prise de décision, de planification et de mise en œuvre de la construction, afin d'éviter tout déclenchement involontaire de la violence ou d'un conflit. Veiller à ce que la restauration et la construction ne soient pas perçues comme favorisant un groupe plutôt qu'un autre.
- Dans les situations où la violence est généralisée, tenir compte de la proximité et de l'accès sûr des femmes et des hommes à l'environnement d'apprentissage, aux points d'eau et aux latrines. Distinguer les espaces d'apprentissage à l'aide de limites protectrices visibles et d'une signalisation claire.
- Identifier le site d'apprentissage comme un environnement protégé au moyen de stratégies comme les codes de conduite scolaires, les accords conclus avec les groupes armés, les barrières de protection et l'entretien de routine.

Les normes minimales de l'INEE dans le Domaine 2 (accès et environnement d'apprentissage) suscitent les pistes de réflexion suivantes, extraites de **l'outil de diagnostic pour la planification de l'éducation tenant compte des questions de conflits**, disponible sur le site Internet de l'INEE : <http://www.ineesite.org/fr/education-fragilite/>.

NORMES MINIMALES DE L'INEE – DOMAINE 2 : ACCÈS ET ENVIRONNEMENT D'APPRENTISSAGE

PISTES DE RÉFLEXION RAPIDES SUR L'ÉDUCATION TENANT COMPTE DES QUESTIONS DE CONFLITS

Norme 1 : Égalité d'accès

Les parties prenantes de l'éducation ont-elles recensé les liens entre le conflit et les obstacles à l'accès à l'éducation (formelle, non formelle, petite enfance, élémentaire et secondaire) pour des groupes d'apprenants spécifiques et sont-elles intervenues dans ce domaine ?

Norme 2 : Protection et bien-être

Un groupe varié de membres de la communauté a-t-il participé à l'identification des risques locaux pesant sur la protection et le bien-être des enseignants et des apprenants (issus de tous les groupes) ? Les sites où se déroule le programme d'enseignement sont-ils accessibles, sûrs et protégés contre d'éventuelles attaques violentes ?

Norme 3 : Installations et services

Les programmes qui comprennent des activités visant à améliorer les établissements et les services d'enseignement tiennent-ils compte du contexte actuel et historique du conflit ?



D'anciens enfants soldats assistent à un cours d'anglais dans un centre de transit et d'orientation géré par l'ONG nationale CAJED (Concert d'action pour jeunes et enfants défavorisés), à Goma, capitale de la province orientale du Nord-Kivu, République démocratique du Congo.

©UNICEF/NYHQ2011-0351/Olivier Asselin

DOMAIN 3

STRATÉGIES POUR UN ENSEIGNEMENT ET UN APPRENTISSAGE TENANT COMPTE DES QUESTIONS DE CONFLITS

Domaine 3 des normes minimales de l'INEE : Enseignement et apprentissage

1. **Programmes scolaires** : des programmes pertinents sur le plan culturel, social et linguistique sont utilisés pour dispenser une éducation formelle et non formelle, appropriée au contexte et aux besoins particuliers des apprenants.
2. **Formation, développement professionnel et appui** : les enseignants et autres personnels de l'éducation suivent des formations régulières, pertinentes et structurées en fonction des besoins et des circonstances.
3. **Enseignement et processus d'apprentissage** : les processus d'apprentissage et d'enseignement sont centrés sur l'apprenant, participatifs et inclusifs.
4. **Évaluation des résultats d'apprentissage** : des méthodes appropriées sont utilisées pour évaluer et valider les résultats d'apprentissage.

L'accès à l'éducation n'a de sens que dans la mesure où les processus d'enseignement ou d'apprentissage présentent une certaine qualité. Dans les contextes de conflit, les stratégies d'intervention visant à réformer les programmes d'études, à former les enseignants et à évaluer les résultats d'apprentissage peuvent contribuer au conflit si elles ne le prennent pas en compte. Les parties suivantes présentent quelques stratégies d'intervention en matière d'éducation tenant compte des questions de conflits se rapportant à chaque norme minimale de l'INEE (en caractères gras) dans ce domaine.

Un **programme scolaire** tenant compte du conflit ne favorise aucun groupe et inclut des aspects liés à la paix, tels que la réflexion critique, les droits de l'Homme, l'éducation à la citoyenneté, la non-violence, la prévention et la résolution des conflits (Sigsgaard, 2012, p. 35-36). Pour éviter toute partialité, le programme scolaire doit répondre aux besoins d'apprentissage de différents groupes, comme les anciens enfants soldats, les enfants plus âgés et les locuteurs d'autres langues. Ces besoins peuvent correspondre aux aptitudes de la vie courante ou aux compétences professionnelles et linguistiques, pertinentes sur le marché du travail et dans le domaine de l'économie. En outre, un programme scolaire impartial doit représenter équitablement les expériences des filles/garçons et des femmes/hommes et mettre en question tout stéréotype sexiste existant.

Dans les contextes touchés par un conflit, il est souvent nécessaire de réformer les programmes scolaires, les textes et le matériel pour respecter les principes cités ci-dessus. La réforme du programme scolaire tenant compte du conflit doit suivre un processus progressif, participatif et éclairé par l'analyse du conflit. (Pour plus d'informations pertinentes sur la réforme des programmes d'étude, voir Éducation pour tous, 2012, p. 294-297).

- Dans la phase de relèvement précoce, les stratégies de transition pour l'éducation peuvent entraîner la non-utilisation de matériel partial, l'analyse des bonnes pratiques existantes, ainsi que le recrutement et la formation d'enseignants de sexe et de contexte différents.
- Pendant la phase de transition, les stratégies dans le domaine de l'éducation peuvent former les enseignants à préparer et à dispenser des cours exempts de stéréotypes et de préjugés et promouvant l'intégration, le respect mutuel et la non-violence. Un matériel complémentaire peut être distribué dans des zones préalablement négligées en raison des dynamiques des conflits.
- Dans la phase de relèvement à long terme, les textes nationaux, la formation des enseignants, ainsi que les examens et les politiques de gestion des établissements scolaires peuvent être débarrassés des contenus et des processus partiels et remplacés par des contenus sur la citoyenneté responsable, la gouvernance scolaire, les droits de l'Homme et les normes humanitaires, ainsi que la transformation des conflits. Les programmes d'études, textes et matériel modifiés doivent être distribués équitablement dans toutes les régions et bénéficier à tous les groupes, y compris les réfugiés, les personnes déplacées et les enfants soldats réinsérés.

Dans un contexte touché par un conflit, la **formation des enseignants, leur développement professionnel et l'appui dont ils bénéficient** sont l'occasion d'influer sur la population pour qu'elle devienne plus pacifique, respectueuse et civique. Nous citons ci-après quelques stratégies tenant compte des conflits concernant le processus de formation, le contenu de celle-ci et le soutien aux enseignants :

- Processus de formation – Assurer l'accessibilité de la formation des enseignants aux femmes et aux hommes ainsi qu'à tous les groupes, sans discrimination, y compris aux enseignants réfugiés et déplacés. Fournir une formation complémentaire pertinente et adaptée à leurs besoins aux groupes préalablement exclus de la formation des enseignants. Coordonner l'action avec le ministère de l'Éducation afin de garantir que la formation suivie par tous les groupes soit reconnue par les autorités pertinentes.

Le projet YEP (Youth Education Pack), mis en œuvre par le Conseil norvégien pour les réfugiés au **Libéria**, répond aux besoins exprimés par les jeunes que la guerre a empêché d'étudier. À l'issue du conflit armé, la plupart des jeunes avaient peu de possibilités d'emploi ou d'activité rémunératrice et nombre d'entre eux avaient perdu confiance en leur communauté. La formation suivie par les enseignants du projet YEP et l'enseignement qu'ils ont dispensé étaient basés sur la certitude qu'une structure de vie prévisible, des routines quotidiennes et des activités éducatives pertinentes sont des composantes essentielles pour contrecarrer les perturbations causées par le conflit. L'évaluation du projet YEP montre les nombreuses retombées bénéficiaires pour les jeunes, comme l'acquisition d'une nouvelle identité positive au sein de la communauté et l'apprentissage de compétences professionnelles visant à générer des revenus modestes. En outre, le taux de criminalité a sensiblement diminué pendant la mise en œuvre du projet YEP. Lorsque les enseignants sont soutenus pour dispenser une éducation pertinente aux jeunes touchés par un conflit tout en promouvant l'acceptation entre les groupes, ils deviennent des vecteurs de l'éducation tenant compte des questions de conflits (*Moberg et Johnson-Demen, 2009*).

« En **Bosnie-Herzégovine**, les écoles intégrées dans le district autonome de Brčko ont proposé aux rapatriés et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays un programme laïc sur la "culture des religions" au lieu d'un enseignement religieux. Cette initiative, qui se démarque des écoles confessionnelles pratiquant l'exclusion, a permis à terme la réinsertion sociale. » (Groupe de travail sur l'éducation et la fragilité de l'INEE, 2011a, p. 39). La réforme des programmes d'études visant à éliminer les préjugés contre des groupes particuliers contribue à l'intégration sociale et constitue un exemple d'éducation tenant compte des questions de conflits.

- Contenu de la formation – Le contenu de la formation d'enseignants prenant le conflit en compte comprend des compétences en matière de méthodologies participatives, de droits de l'homme, de dynamiques et de transformation des conflits, de questions d'identité, de citoyenneté responsable, de réconciliation, d'alternatives non-violentes, d'enseignement à de multiples niveaux et de mémoire historique.
- Soutien aux enseignants – Le contenu de la formation tenant compte du conflit doit être renforcé par un suivi continu et normalisé (par exemple, tutorat entre pairs, soutien des supérieurs, stages de perfectionnement et distribution de matériel). Dans les contextes touchés par un conflit, de nombreux enseignants ont été confrontés de manière directe à la violence et nécessitent un soutien psychosocial. Pour répondre à ce besoin, des structures de soutien entre pairs doivent être établies pour accroître les compétences des enseignants leur permettant d'affronter les

conflits, de partager les bonnes pratiques et d'atténuer le stress psychosocial. Il convient d'encourager les enseignants, au moyen de programmes d'incitation (de type économique ou autre), à rejoindre ou à demeurer dans le corps enseignant, notamment ceux affectés dans des zones touchées par un conflit ou travaillant dans des conditions difficiles.

La manière dont un enseignant dispense des connaissances peut être un puissant outil de transformation sociale pour les communautés touchées par un conflit. À l'inverse, les méthodes d'enseignement peuvent également véhiculer des idées et des pratiques contribuant à un conflit, comme les préjugés et les inégalités. Il est donc crucial que le **processus d'enseignement et d'apprentissage** prennent en compte le conflit. Les méthodes et le contenu spécifiques doivent être basés sur les résultats de l'analyse du conflit ; nous citons ci-après quelques stratégies générales d'enseignement tenant compte des dynamiques de conflits (la boîte à outils du programme d'éducation pour la paix 2004-2008 fournit des conseils pertinents sur les méthodes d'enseignement liées à la consolidation de la paix).

- Coordonner l'action avec les parents et les responsables de la communauté afin qu'ils comprennent et acceptent le contenu de l'apprentissage et les méthodes d'enseignement utilisés et ne les considèrent pas comme une menace pour l'identité de leur groupe.
- Réfléchir aux résultats de l'analyse du conflit et envisager d'utiliser la langue maternelle dans les premiers niveaux ou un enseignement multilingue, puis recruter et former les enseignants parlant les langues minoritaires (Sigsgaard, 2012, p. 38-39). Envisager de répondre aux besoins des jeunes qui doivent apprendre une nouvelle langue afin d'accéder à l'enseignement secondaire ou à l'économie locale au moyen de programmes d'apprentissage adaptés.

- Démontrer sa compréhension des dynamiques du conflit et des préjugés personnels et adapter l'enseignement en conséquence.
- Utiliser des méthodes qui sont appropriées et ouvertes à tous les apprenants, y compris les enfants soldats réinsérés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les réfugiés, les locuteurs d'autres langues et les enfants/jeunes d'autres nationalités.
- Exercer et instruire sur la non-violence, la réflexion critique, la résolution pacifique des conflits et le respect des différentes opinions (UNICEF, 2012, p. 23 et 54 ; groupe de travail sur l'éducation et la fragilité de l'INEE, 2011b, p. 47).

Comment **l'évaluation des résultats d'apprentissage** peut-elle prendre en compte le conflit ? Dans les contextes de conflit, elle peut être un outil de contrainte ou apporter des opportunités. Si un examen national n'est réalisé que dans la langue du groupe au pouvoir ou que son contenu n'a de pertinence culturelle que pour un groupe spécifique, l'évaluation

Au **Rwanda**, l'enseignement joue un rôle clé dans la phase de réconciliation faisant suite au génocide ; l'éducation à la paix, volet important du programme d'études, cultive des valeurs telles que la justice, la solidarité et le respect. En outre, les enseignants déploient des efforts spécifiques pour que l'enseignement soit enrichissant et inclusif. Ainsi, une enseignante s'adresse à tous ses élèves en ces termes : « vous êtes tous mes enfants, je vous aime tous. Il n'y a pas de différences entre vous, vous êtes tous Rwandais. » (King, 2011, p. 147-149). Les enseignants conscients des dynamiques du conflit et de leurs propres préjugés, et ayant recours à des méthodes pédagogiques basées sur la participation et l'inclusion dispensent une éducation tenant compte des questions de conflits.



Une enseignante aide James Kaahwa, 10 ans, à écrire sur le tableau pendant un cours d'anglais à l'école primaire modèle de Kisojo, dans le district de Kyenjojo, Ouganda. © UNICEF/NYHQ2010-1482/Shehzad Noorani

entrave l'accès à une éducation équitable et de qualité. À l'inverse, si cet examen est impartial et accessible à tous les apprenants, il peut assurer un accès équitable à l'éducation ou un emploi futur. Nous citons ci-après une série de stratégies visant à évaluer les résultats d'apprentissage d'une manière tienne compte des conflits :

- Réaliser des évaluations justes et accessibles à tous les apprenants, basées notamment sur des traductions, la suppression de contenus impartiaux favorables à un groupe particulier et la distribution équitable des tests dans toutes les régions.
- Coordonner l'action avec le ministère de l'Éducation pour résoudre les questions liées à l'intégration des évaluations, comme la reconnaissance des certificats d'évaluation issus d'autres pays ou de prestataires d'éducation à l'intérieur du pays ne relevant pas du gouvernement (ex. agences fournissant un enseignement dans les camps de réfugiés).
- Inclure dans l'évaluation des questions de sensibilité aux conflits, comme la citoyenneté responsable et la transformation du conflit.
- Ventilier, en tenant compte du conflit, les données de l'évaluation en fonction des caractéristiques propres à chaque groupe afin d'identifier les divergences en matière d'éducation et les régions où les investissements dans l'enseignement doivent augmenter pour permettre à tous les élèves d'accéder à une éducation de qualité. Comme indiqué dans la partie consacrée au suivi et à l'évaluation, les informations ventilées peuvent être utilisées pour aviver les conflits entre les groupes et doivent donc être gérées en tenant compte des dynamiques du conflit.
- Utiliser les résultats de l'évaluation pour tester la qualité et la pertinence de l'éducation – par exemple, la pertinence des programmes d'enseignement technique et de formation professionnelle par rapport à l'environnement du marché – et modifier en conséquence les méthodes et les programmes d'études.

Les normes minimales de l'INEE relevant du Domaine 3 (enseignement et apprentissage) suscitent les pistes de réflexion suivantes, extraites de **l'outil de diagnostic pour la planification de l'éducation tenant compte des questions de conflits**, disponible sur le site Internet de l'INEE : <http://www.ineesite.org/fr/education-fragilite/>.

**NORMES MINIMALES DE L'INEE –
DOMAINE 3 : ENSEIGNEMENT ET
APPRENTISSAGE**

**PISTES DE RÉFLEXION RAPIDES SUR L'ÉDUCATION TENANT
COMPTE DES QUESTIONS DE CONFLITS**

Norme 1 : Programmes d'études

Existe-t-il un mécanisme garantissant que les programmes d'études et le matériel éducatif n'ont pas de contenu partial et répondent aux besoins de tous les apprenants (quels que soient leur ethnie, religion, genre, langue ou toute autre caractéristique propre à un groupe) ?

**Norme 2 : Formation,
développement professionnel et
appui**

La formation préalable et continue des enseignants comprend-elle des compétences propres à la sensibilité aux conflits, par exemple, la sensibilité interculturelle ? (Voir la liste des compétences page 32)

**Norme 3 : Processus d'instruction
et d'apprentissage**

Les enseignants bénéficient-ils d'un soutien pour adapter leurs cours à l'éventail des besoins des apprenants et aux dynamiques des conflits ?

**Norme 4 : Évaluation des résultats
d'apprentissage**

Les évaluations de l'apprentissage sont-elles impartiales et accessibles à tous les apprenants, comme les rapatriés parlant différentes langues, les enfants soldats réinsérés, les apprenants plus âgés que la normale, etc. ?

DOMAINE 4

STRATÉGIES POUR L'ADOPTION DE PRATIQUES TENANT COMPTE DES QUESTIONS DE CONFLITS CHEZ LES ENSEIGNANTS ET AUTRES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION

Domaine 4 des normes minimales de l'INEE : Enseignants et autres personnels de l'éducation

1. **Recrutement et sélection** : un nombre suffisant d'enseignants et autres personnels de l'éducation dûment qualifiés est recruté à travers un processus participatif et transparent, selon des critères de sélection tenant compte de la diversité et de l'équité.
2. **Conditions de travail** : les enseignants et autres personnels de l'éducation ont des conditions de travail clairement définies et sont rémunérés convenablement.
3. **Appui et supervision** : les mécanismes d'appui et de supervision pour les enseignants et autres personnels de l'éducation fonctionnent efficacement.

Nous proposons ci-après des stratégies d'éducation tenant compte des questions de conflits se rapportant à chacune des normes minimales de l'INEE (en caractères gras) dans ce domaine.

Le **recrutement et la sélection des enseignants** tenant compte du conflit, éclairés par l'analyse du conflit, doivent être basés sur un processus participatif et transparent, qui évite de favoriser un groupe particulier. Le recrutement du personnel enseignant évite ainsi de perpétuer les inégalités et peut être perçu par des citoyens autrefois exclus comme un dividende de la paix. En revanche, s'il s'aligne sur le conflit, il peut accroître les griefs entre les groupes et être un facteur déclencheur de violence (Sigsgaard, 2012, p. 33). Nous citons ci-dessous quelques stratégies permettant de mettre en œuvre un recrutement et une sélection des enseignants qui tiennent compte des questions de conflits :

- Rédiger les lignes directrices de la sélection et des descriptions de poste non discriminatoires et intégrant des compétences propres à la sensibilité aux conflits (voir ci-dessous).
- Créer un comité de sélection représentant divers groupes sociaux, y compris ceux susceptibles d'avoir été préalablement marginalisés par les dynamiques du conflit.
- Sélectionner les enseignants et autres personnels de l'éducation d'une manière transparente, conforme aux descriptions de poste et aux compétences propres à la sensibilité aux conflits, en tenant compte de l'acceptation de la communauté, du sexe et de la diversité.

- Déployer les enseignants d'une manière juste, transparente et équitable dans toutes les régions, en ayant recours à des mesures d'incitation (rémunération ou avantages non financiers) pour pourvoir les postes sensibles dans des zones mal desservies en raison du conflit.
- Coordonner l'action avec le ministère de l'Éducation afin d'établir un lien et de soutenir le développement équitable, à long terme des ressources humaines et des systèmes de gestion des salaires pour les enseignants et autres personnels de l'éducation.

Compétences propres aux enseignants et autres personnels de l'éducation tenant compte du conflit (adapté du recrutement des enseignants de Conflict Sensitivity Consortium, 2012, p. 23, 39) :

- Comprendre le conflit, ses causes profondes et ses dynamiques, ainsi que la nécessité de le transformer
- Savoir que l'éducation pour tous est un droit de l'homme
- Être conscient de ses propres préjugés et déceler comment ses propres actions dans l'environnement d'apprentissage ou autour de celui-ci peuvent être perçues par différents groupes dans des contextes variés
- Faire preuve d'une sensibilité et d'une compréhension interculturelles adéquates des apprenants et de leurs familles
- Être capable de s'entretenir du conflit avec les apprenants
- Être capable de percevoir le lien entre l'égalité d'accès à une éducation de qualité et la prévention et l'atténuation des conflits
- Être capable de rassembler et d'analyser des informations de différentes manières et de remettre en question les hypothèses

Une rémunération inéquitable peut être un vecteur de conflit, notamment dans les contextes fragiles. Par conséquent, il est crucial que les politiques et les programmes éducatifs veillent à ce que les **conditions de travail et les rémunérations** prennent en compte les dynamiques de conflit. Toute stratégie doit être basée sur les conclusions de l'analyse du conflit à l'échelle locale, y compris l'examen de la dynamique politique et l'économique locale (pour de plus amples informations, voir les Notes d'orientation de l'INEE sur la rémunération des enseignants dans les États fragiles, les situations de déplacement et de réadaptation post-crise, 2009). Nous citons ci-après quelques stratégies tenant compte des questions de conflits qu'il convient de prendre en compte :

Dans un camp de réfugiés **éthiopien**, les membres de la communauté ont choisi de confier l'éducation de leurs enfants à des enseignantes Kunama, originaires d'Érythrée, parce qu'elles étaient les femmes ayant le niveau d'instruction le plus élevé au sein du camp. Encouragées par la décision de la communauté, les enseignantes ont accepté de prendre en charge des enfants qui n'auraient sans doute pas été scolarisés autrement (Kirk et Winthrop, 2007). La participation communautaire à la sélection du personnel enseignant favorise la confiance, la transparence et l'acceptation de la communauté tout en évitant d'aviver les tensions susceptibles d'entraîner un conflit.

- Fournir une rémunération stable et équitable aux enseignants et autres personnels de l'éducation en fonction du marché du travail local afin d'éviter les rémunérations incohérentes et irrégulières pouvant susciter le mécontentement et des conflits au sein du corps enseignant.
- Fournir une rémunération et des conditions de travail équitables aux enseignants et autres personnels de l'éducation issus de toutes les régions et de tous les groupes sociaux, y compris la population nationale, les réfugiés et les déplacés internes.
- Envisager des systèmes de rémunération non financière afin d'encourager les enseignants performants à couvrir des postes sensibles/à travailler dans des zones défavorisées et de réduire les disparités en matière d'éducation susceptibles d'entraîner un conflit. Ces rémunérations non financières peuvent concerner, entre autres, le transport, le logement ou l'alimentation.
- Coordonner les systèmes de rémunération et les conditions de travail avec le gouvernement, le cluster éducation, d'autres acteurs de l'enseignement et les syndicats d'enseignants dans le but de soutenir un système de prestation de services éducatifs stable et à long terme.
- Organiser à l'avance la transition en douceur du système de gestion des salaires de l'échelle locale à l'échelle nationale (si les communautés soutiennent les enseignants) afin d'assurer la continuité du versement des salaires et d'éviter de susciter des griefs pouvant entraîner un conflit.

Les mécanismes d'appui et de supervision

des enseignants et autres personnels de l'éducation sont cruciaux pour établir un corps enseignant national équitable et de qualité. Le soutien apporté au développement professionnel des enseignants et la réponse donnée à leurs besoins ont un effet stabilisant sur le corps enseignant et prévient les griefs qui pourraient contribuer au conflit. Une supervision adéquate peut alerter les acteurs sur les zones où l'enseignement est de piètre qualité et déclencher des interventions appropriées, ce qui évite les inégalités et les griefs potentiels.

- Appui aux enseignants – dans les situations où les effectifs du personnel enseignant sont insuffisants, comme c'est souvent le cas dans les zones touchées par un conflit, il est nécessaire de mettre en place des plans de développement professionnel et des processus de certification visant à soutenir les enseignants peu qualifiés ou débutants. Les enseignants recrutés, issus de groupes préalablement exclus du personnel enseignant pour des raisons ethniques, religieuses ou sexospécifiques, doivent

En **Somalie**, World Vision s'efforce de **soutenir les enseignants** et d'encourager le professionnalisme à l'aide des initiatives suivantes :

a) adoption de mesures d'incitation pour compléter la contribution de la communauté, b) profilage et sensibilisation de la communauté au rôle et à l'importance des enseignants, c) activités de formation et de conseil auprès des enseignants, d) fourniture d'intrants agricoles destinés aux exploitations des enseignants et e) fourniture de matériel scolaire aux enseignants (INEE, 2009, p. 17). L'adoption d'une démarche transparente, responsable et équitable en matière de rémunérations et de soutien aux enseignants permet d'atténuer le risque de contribuer aux tensions communautaires existantes et de donner un exemple de bonne gouvernance tout en œuvrant pour une éducation tenant compte des questions de conflits.

bénéficier d'un soutien particulier. Les programmes de soutien par les pairs peuvent apporter un soutien psychosocial aux enseignants travaillant dans des contextes de conflit sensibles. Les contributions de partenaires privés (fournitures ou assistance technique) peuvent compléter les fournitures nationales et contribuer à un état d'esprit positif.

- Supervision des enseignants – elle doit répondre à des critères de transparence et d'impartialité. Les évaluations de la performance des enseignants doivent être réalisées et documentées d'une manière transparente en s'appuyant sur la description du poste. L'enseignant, l'employeur et le comité d'éducation communautaire doivent convenir de la description du poste et du code de conduite y afférent. Ces deux documents peuvent servir de cadre à la supervision objective et participative de la performance de l'enseignant. Il convient de coordonner cette supervision avec les parents et les élèves de façon à assurer le suivi des griefs et à garantir qu'ils auront la possibilité de fournir un retour d'information sur la performance des enseignants et du personnel de l'éducation, notamment sur leur prise en compte des questions de conflits pendant les cours (pour de plus amples informations sur le code de conduite, voir Smith, 2010, p. 261).

Les normes minimales de l'INEE relevant du Domaine 4 (enseignants et autres personnels de l'éducation) suscitent les pistes de réflexion suivantes, extraites de **l'outil de diagnostic pour la planification de l'éducation tenant compte des questions de conflits**, disponible sur le site Internet de l'INEE : <http://www.ineesite.org/fr/education-fragilite/>.

**NORMES MINIMALES DE L'INEE –
DOMAINE 4 : ENSEIGNANTS ET AUTRES
PERSONNELS DE L'ÉDUCATION**

**PISTES DE RÉFLEXION RAPIDES SUR L'ÉDUCATION
TENANT COMPTE DES QUESTIONS DE CONFLITS**

Norme 1 : Recrutement et sélection

Le processus de sélection et de recrutement des enseignants est-il basé sur l'analyse du conflit, est-il transparent et participatif et prend-il soin de ne favoriser aucun groupe ?

Norme 2 : Conditions de travail

Les enseignants reçoivent-ils une rémunération transparente, responsable et équitable, qui ne soit pas susceptible d'accroître les tensions entre les groupes ?

Norme 3 : Appui et supervision

Existe-t-il un système de supervision et de soutien pour tout le personnel enseignant, y compris les individus issus de groupes moins qualifiés ou préalablement marginalisés en raison du conflit ?

DOMAINE 5

STRATÉGIES POUR UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE TENANT COMPTE DES QUESTIONS DE CONFLITS

Domaine 5 des normes minimales de l'INEE : Politique éducative

1. **Formulation des politiques et des lois** : les autorités responsables de l'enseignement accordent la priorité à la continuité et au rétablissement d'une éducation de qualité, avec un accès libre et inclusif à la scolarisation.
2. **Planification et mise en œuvre** : les activités éducatives prennent en compte les politiques, lois, normes et plans internationaux et nationaux pour l'éducation ainsi que les besoins d'apprentissage des populations affectées.

L'éducation est un droit de l'Homme reconnu par les instruments juridiques et les engagements politiques internationaux. La formulation et la mise en œuvre des politiques éducatives constituent le mécanisme permettant aux acteurs de l'éducation d'assurer l'exercice de ce droit. Si les politiques éducatives ne prennent pas le conflit en compte, elles peuvent contribuer aux hostilités entre les groupes, provoquer des cycles d'escalade de la violence, perpétuer les inégalités et, dans certains cas, déclencher la violence. En revanche, si elles le sont, elles promeuvent la cohésion sociale, une identité nationale acceptant la diversité, une prestation de services équitable et neutre pour tous, ainsi qu'un processus et un environnement d'apprentissage et d'enseignement respectueux.

Comment **formuler des lois et des politiques éducatives** d'une manière qui tiennent compte du conflit ?

- En s'appuyant sur l'analyse du conflit et la compréhension des liens entre l'éducation et les sphères sociale, économique, politique, environnementale et sécuritaire pour éclairer les orientations de la nouvelle politique éducative.
- En établissant des liens entre, d'une part, les orientations politiques en matière d'éducation tenant compte des questions de conflits et, d'autre part, les stratégies de réduction de la pauvreté, les accords portant sur la consolidation de la paix et les politiques de stabilisation, de relèvement économique, d'emploi pour les jeunes et d'inclusion sociale prenant en compte le conflit (outre les accords relatifs aux droits de l'homme cités page 5).
- En coordonnant l'action avec un vaste éventail de parties prenantes, y compris des groupes préalablement marginalisés et des groupes nourrissant des griefs, afin d'établir un consensus sur les orientations de la nouvelle politique éducative (voir également la liste ci-dessous et les acteurs cités dans la partie consacrée à la coordination, page 20).
- En évaluant de manière continue comment les différents groupes perçoivent les orientations de la nouvelle politique et en adaptant la formulation en conséquence afin de résoudre les problèmes soulevés.
- En envisageant des politiques à court, moyen et long terme afin de garantir la transformation graduelle et progressive de l'enseignement et la pérennité de l'amélioration des services éducatifs enregistrée pendant la période suivant immédiatement la fin du conflit (Eurotrends, 2009, p. 44-49).

Qui doit participer au développement d'une politique éducative tenant compte des questions de conflits? (Adapté de UNESCO-IIPE, 2011, p. 60)

- Le secteur privé de l'éducation
- La société civile
- Le cluster éducation
- Les commissions nationales d'examen
- Les associations professionnelles, par exemple, les syndicats d'enseignants ou les groupes religieux
- Les organisations non gouvernementales nationales et internationales
- Les fonctionnaires des ministères de la Planification, des Finances, des Affaires sociales, du Travail, de l'Administration, de la Protection civile, etc.
- Les départements du ministère de l'Éducation (établissements, programme d'études, statistiques, formation des enseignants, construction des écoles)

Quels domaines la politique éducative tenant compte des questions de conflits doit-elle privilégier ?

L'analyse du conflit déterminera s'il est nécessaire de réviser une politique ou d'adopter une nouvelle politique spécifique afin de garantir une éducation qui prenne en compte le conflit. Par exemple, si l'analyse du conflit révèle que les anciens enfants soldats n'ont pas accès à l'éducation, il convient de formuler une politique instaurant un programme d'enseignement adapté. En général, une politique éducative tenant compte des questions de conflits doit englober les aspects clés suivants (pour la liste détaillée des options politiques prenant en compte le conflit, voir UNESCO-IIPE, 2011, p. 55-56 et Sigsgaard, 2012, p. 20-21) :

- Mobiliser la volonté et la capacité politiques pour que l'éducation tienne compte des questions de conflits et s'attaquer aux vecteurs de conflit décelés par l'analyse du conflit ;
- Promouvoir un accès équitable à tous les niveaux d'éducation ;
- S'assurer que les programmes scolaires, l'enseignement et le choix de la langue d'instruction prennent le conflit en compte ;
- Renforcer la préparation aux situations d'urgence, y compris la protection de l'éducation contre les attaques ;
- Résoudre les autres problèmes clés identifiés par l'analyse du conflit à l'échelle nationale.

« Le Libéria est confronté à un dilemme en matière de programmation : faut-il privilégier l'éducation des anciens combattants, qui constituent un facteur de risque particulier pour la stabilité, ou une éducation générale ? Les griefs des personnes n'ayant pas bénéficié des programmes destinés aux anciens combattants ont été atténués, du moins en partie, par l'introduction en 2001 de l'éducation obligatoire et gratuite et la campagne de retour à l'école de 2003. Ces deux initiatives ont été saluées pour leur contribution à un enseignement élémentaire général. » (Groupe de travail sur l'éducation et la fragilité, 2011a, p. 47). La mise en œuvre d'une politique d'éducation obligatoire et gratuite pour tous – destinée aussi bien aux groupes ayant participé au conflit (anciens combattants) qu'aux autres groupes – évite de contribuer aux tensions entre les groupes et constitue un exemple d'éducation tenant compte des questions de conflits.

Le processus de formulation et les nouvelles orientations politiques résultantes guideront la mise en place de la politique, à savoir **la planification et la mise en œuvre** d'une nouvelle politique éducative qui, dans un contexte de conflit, doivent prendre en compte l'interaction entre l'éducation et les dynamiques du conflit. Par exemple, si l'analyse du conflit révèle qu'une région touchée par un conflit présente des taux de scolarisation nettement plus faibles que d'autres régions, les ressources et les objectifs pertinents du plan du secteur de l'éducation peuvent alors contribuer à assurer un accès équitable dans la région. S'il est entendu que les plans spécifiques varieront en fonction du contexte, la mise en œuvre de la politique éducative doit avoir pour objectif général l'égalité d'accès à une éducation de qualité pour tous, y compris les réfugiés, les personnes déplacées internes et les groupes défavorisés. Nous citons ci-dessous quelques stratégies générales tenant compte des questions de conflits qui permettent de planifier et de mettre en œuvre une politique répondant à ces mêmes critères.

En 2012, au **Soudan du Sud**, le cluster éducation a convié un groupe représentatif d'acteurs de l'éducation à participer à un atelier d'une semaine à Juba afin d'examiner les normes minimales de l'INEE dans le contexte actuel du pays. Les participants ont analysé les interactions spécifiques entre l'éducation et le conflit au Soudan du Sud et ont conçu des normes d'enseignement qui résolvent ces problèmes et promeuvent l'accès à une éducation de qualité. En conséquence, le ministère de l'Éducation du Gouvernement du Soudan du Sud a adopté les nouvelles normes sur l'éducation en situations d'urgence dans le cadre de sa nouvelle politique éducative nationale (Koons, 2012). La coordination entre différents acteurs de l'éducation au niveau de la formulation des politiques contribue au consensus entre les parties prenantes et évite d'aviver les tensions ou les griefs existants, constituant donc un exemple d'éducation tenant compte des questions de conflits.

- Le secteur de l'éducation et les plans opérationnels doivent s'appuyer sur l'analyse du conflit et être continuellement mis à jour en fonction de l'évolution du conflit.
- Le dialogue national participatif sur la manière de réaliser des activités tenant compte du conflit doit se poursuivre en s'appuyant sur un mécanisme de coordination qui rassemble des personnes issues de groupes différents (ethniques, religieux, sociaux, d'âge et de sexe) et de divers acteurs (gouvernementaux et non gouvernementaux, de l'éducation ou étrangers à ce domaine, locaux, externes, de l'ONU et autres) du pays.
- La planification et la mise en œuvre des activités éducatives sont intégrées à d'autres stratégies nationales, comme les interventions en situations d'urgence, la réduction de la pauvreté et la consolidation de la paix, afin de garantir une meilleure couverture des zones ou des groupes négligés.
- La capacité à long terme des États en matière de planification, de surveillance et de réglementation de l'éducation dispensée par les acteurs non gouvernementaux est renforcée afin de promouvoir la pérennité de la prestation des services éducatifs et d'éviter les griefs dus à l'interruption de ces services.
- La planification des objectifs de l'éducation et de ses futures ressources visant l'égalité d'accès est axée sur des activités telles que la ventilation des allocations du budget, des recrutements et des affectations des enseignants prévus par région, groupe ethnique et religieux pour mettre en lumière les divergences (Sigsgaard, 2012, p. 30).
- La mise en œuvre de l'éducation fait l'objet d'un suivi continu afin de déceler tout grief et de répondre à l'évolution des besoins des différentes régions et des différents groupes sociaux, sans discrimination.

Les normes minimales de l'INEE relevant du Domaine 5 (politique éducative) suscitent les pistes de réflexion suivantes, extraites de **l'outil de diagnostic pour la planification de l'éducation tenant compte des questions de conflits**, disponible sur le site Internet de l'INEE : <http://www.ineesite.org/fr/education-fragilite/>.

**NORMES MINIMALES DE L'INEE –
DOMAINE 5 : POLITIQUE ÉDUCATIVE**

**PISTES DE RÉFLEXION RAPIDES SUR L'ÉDUCATION
TENANT COMPTE DES QUESTIONS DE CONFLITS**

**Norme 1 : Formulation des
politiques et des lois**

Les activités relatives à l'élaboration de la politique éducative incluent-elles des représentants de différents groupes et commencent-elles par une analyse du conflit ?

**Norme 2 : Planification et mise en
œuvre**

Les activités de mise en œuvre de la politique éducative reflètent-elles les enseignements tirés de l'analyse du conflit, notamment les divergences concernant l'enseignement qui peuvent être accrues ou atténuées par la politique prévue ?

RESSOURCES

3

Cette partie présente les ressources utiles en matière d'éducation tenant compte des conflits, à savoir :

Annexe 1 - Tableau de référence rapide sur l'éducation tenant compte des questions de conflits,

Annexe 2 - Outils et activités de l'analyse du conflit,

Annexe 3 - Études de cas,

Annexe 4 - Références bibliographiques par domaine.

ANNEXE 1:

TABLEAU DE RÉFÉRENCE RAPIDE SUR L'ÉDUCATION TENANT COMPTE DES QUESTIONS DE CONFLITS

Ce tableau complète la deuxième partie de la présente note d'orientation. Loin d'être exhaustif ou normatif, cet outil de référence rapide, qui suggère des démarches d'éducation tenant compte des questions de conflits, vise à susciter une réflexion. Les utilisateurs peuvent adapter ou compléter les suggestions en fonction de l'analyse du conflit et du contexte particulier au sein duquel ils interviennent.

NORMES MINIMALES DE L'INEE – DOMAINE 1 : NORMES FONDAMENTALES

NORME 1 DE L'ANALYSE : ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE

Les évaluations préliminaires opportunes de l'éducation en situations d'urgence sont globales, transparentes et participatives.

Analyse du conflit

- Toute activité éducative commence par une analyse du conflit afin d'examiner en profondeur et d'analyser la dynamique, les parties prenantes et les liens entre le conflit et la stratégie d'intervention éducative.
- L'analyse du conflit est menée par un vaste groupe d'acteurs (issus ou non du secteur de l'éducation), porte sur les causes profondes, intermédiaires et directes du conflit et dispose de ressources suffisantes pour être significative et favoriser l'intégration.
- L'évaluation préliminaire exhaustive des besoins et des ressources des différents niveaux et types d'éducation, à laquelle participent les principaux groupes sociaux et les parties prenantes, tient compte du conflit.

Évaluation préliminaire

- Les données de l'évaluation de l'éducation sont ventilées et recensées par région, groupe ethnique ou religieux, pour tous les niveaux de l'enseignement, afin de dégager les divergences éducatives, les obstacles à l'accès et d'éventuels liens avec le conflit.
- Des informations sur les connaissances, les attitudes et les perceptions des populations bénéficiaires et non bénéficiaires en matière d'activité éducative et de conflit sont recueillies.
- Avez-vous d'autres suggestions ?

NORME 2 DE L'ANALYSE : STRATÉGIES D'INTERVENTION

Les interventions éducatives favorisant l'intégration comprennent une description claire du contexte, des obstacles au droit à l'éducation et des stratégies permettant de lever ces obstacles.

- Les stratégies d'intervention (qui, quoi, quand, où) reflètent fidèlement les conclusions de l'évaluation préliminaire, de l'analyse du contexte et du conflit et sont continuellement adaptées au contexte du conflit.
- Les interventions éducatives répondent progressivement aux besoins des populations touchées par les conflits en matière d'éducation de qualité et inclusive et ce, d'une manière équitable qui ne contribue pas aux tensions entre les groupes.
- Les stratégies d'intervention sont conçues et mises en œuvre de manière à ne pas nuire à ceux qui bénéficient de l'aide et ceux qui la mettent en place et à ne pas contribuer au conflit.
- Un raisonnement transparent, basé sur l'analyse du conflit, pour une sélection participative des bénéficiaires ciblés est adopté et les mécanismes de suivi sont clairement définis.
- Les stratégies éducatives tenant compte du conflit complètent les politiques et les programmes éducatifs nationaux et s'adaptent à ceux-ci (dans la mesure où ils n'exacerbent pas le conflit).
- Avez-vous d'autres suggestions ?

NORME 3 DE L'ANALYSE : SUIVI

Un suivi régulier des interventions éducatives et de l'évolution des besoins des populations affectées est assuré.

Quoi

- Les données clés servant à évaluer la prise en compte des conflits peuvent comprendre : taux bruts et nets de scolarisation par niveau et type d'enseignement ; taux de transition vers les niveaux d'enseignement suivants ; mesure des taux d'apprentissage ; ressources financières précédemment allouées à l'éducation ; formation adéquate des enseignants ; ratio élève/enseignant ; démographie des enseignants (ethnicité, religion ou autre) ; attaques visant l'éducation ; inscriptions prévues ; futures allocations budgétaires ; futures affectations des enseignants ; distribution de l'aide (Sigsgaard, 2012, p. 27 et 30) et facteurs de risque associés à la violence ; possibilités de paix ; effets positifs et négatifs de l'activité sur le conflit (SDC, 2006) ; connaissances, attitudes et perceptions relatives aux activités éducatives.
- Les données sur l'éducation (EMIS ou autre possible source de données) sont ventilées et recensées par région, groupe religieux ou ethnique pour tous les niveaux de l'éducation afin de mettre en lumière les divergences éducatives.

Comment

- Il existe des systèmes continus, participatifs et efficaces pour assurer un suivi transparent et régulier des interventions éducatives et de leurs liens avec le conflit, et garantir une utilisation pertinente des ressources et une allocation équitable aux différents groupes de population.
- Un éventail de groupes communautaires est régulièrement consulté, formé aux méthodologies de collecte des données et invité à participer aux activités de suivi.
- Les données relatives à l'éducation sont analysées et partagées à intervalles réguliers avec les parties prenantes pertinentes, notamment les groupes affectés par le conflit appartenant à des factions opposées (dans la mesure où cette démarche ne contribue pas au conflit).
- Les prestataires de services éducatifs non gouvernementaux soutiennent la capacité du ministère de l'Éducation à surveiller le secteur de l'éducation et à lui demander des comptes dans toutes les régions.
- Avez-vous d'autres suggestions ?

NORME 4 DE L'ANALYSE : ÉVALUATION

Des évaluations systématiques et impartiales améliorent les interventions éducatives et renforcent la redevabilité des acteurs.

- Différentes parties prenantes, y compris les représentants des populations affectées et des autorités éducatives, participent aux activités d'évaluation et de constitution d'un corps de données factuelles relatives à l'éducation tenant compte des questions de conflits.
- Les évaluations des interventions éducatives portent, entre autres, sur les dynamiques du conflit et en particulier sur leurs répercussions sur ces dynamiques.
- Les évaluations sont intégrées dans les mécanismes de coordination (par exemple, le cluster éducation) et dans les cadres d'évaluation nationale à plus long terme afin de réduire les doubles emplois et d'alléger la charge que représente l'établissement de rapports.
- La mise en œuvre de l'évaluation est basée sur l'analyse du conflit et la collecte de données qui peuvent être ventilées par caractéristique de groupe et par région afin de mettre en lumière les divergences éducatives.
- Les leçons apprises et les bonnes pratiques liées à prise en compte des questions de conflits sont largement partagées de manière à renforcer la capacité des institutions nationales/régionales et à éclairer les futurs programmes, politiques et activités de plaidoyer.
- Avez-vous d'autres suggestions ?

NORME 1 DE LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE : PARTICIPATION

Les membres de la communauté participent de manière active, transparente et sans discrimination à l'analyse, la planification, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions éducatives.

- Un groupe représentatif de membres de la communauté (y compris des filles/garçons, des jeunes, des femmes/hommes et d'autres groupes) participent activement à l'analyse du conflit, à la stratégie d'intervention, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des activités éducatives.
- Les comités éducatifs de la communauté assurent une représentation inclusive qui ne tient pas compte des caractéristiques de groupe.
- Les activités éducatives s'appuient sur la résilience et la capacité existantes de la communauté sans tenir compte des caractéristiques de groupe.
- Les liens entre les communautés d'accueil/déplacées/réfugiées sont encouragés par des mécanismes de participation communautaire.
- Les méthodes et le calendrier des activités participatives sont accessibles aux groupes préalablement exclus des structures du pouvoir.
- La communauté et les dynamiques du conflit ainsi que leur interaction avec les activités éducatives font l'objet d'un suivi continu.
- Avez-vous d'autres suggestions ?

NORME 2 DE LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE : RESSOURCES

Les ressources communautaires sont identifiées, mobilisées et utilisées pour mettre en œuvre des possibilités d'apprentissage adaptées à l'âge.

- La mobilisation des ressources tient compte de l'analyse du conflit et des réponses aux questions suivantes
 - Qui fait don de ressources et comment cette personne est-elle perçue par d'autres groupes de la communauté ?
 - Quelle était la source originale des biens ? Est-elle associée à une des parties au conflit ?
 - Comment cette ressource affectera-t-elle les liens entre l'activité éducative et les dynamiques du conflit ?
 - L'utilisation de cette ressource affectera-t-elle de manière négative l'égalité d'accès à l'éducation pour un type d'élève particulier ?
- Éclairés par l'analyse du conflit, les communautés, les acteurs de l'éducation et les apprenants identifient et mobilisent les ressources locales permettant de renforcer l'accès équitable à une éducation de qualité, qui tienne compte des questions de conflits.
- Les autorités éducatives, la communauté locale et les parties prenantes humanitaires reconnaissent les compétences et les connaissances existantes au sein de tous les groupes de la communauté et conçoivent des programmes éducatifs pour maximiser l'utilisation de ces capacités à des fins d'éducation tenant compte des questions de conflits.
- Les autorités éducatives, les donateurs, les agences de l'ONU, les ONG, les communautés et d'autres parties prenantes soutiennent les activités éducatives à l'aide de structures de financement opportunes, transparentes, équitables et coordonnées.
- Des ressources suffisantes sont disponibles pour garantir la continuité, l'équité et la qualité des activités éducatives visant tous les groupes, sans discrimination.
- Avez-vous d'autres suggestions ?

NORME 1 DE LA COORDINATION : COORDINATION

Les mécanismes de coordination de l'éducation sont mis en place et soutiennent les parties prenantes œuvrant pour garantir l'accès à une éducation de qualité et la continuité de celle-ci.

- Les autorités éducatives, qui sont responsables d'assurer l'exercice du droit à l'éducation, assument le rôle de chef de file de l'intervention en matière d'éducation tenant compte des questions de conflits.
- Les autorités et les acteurs éducatifs établissent des mécanismes de coordination (éducation et consolidation de la paix) et y participent.
- Un mécanisme de coordination représentatif, éclairé par l'analyse du conflit, promeut des politiques et des programmes transparents, responsables, exhaustifs et évolutifs.
- La stratégie de coordination, claire et favorisant l'intégration de tous les groupes, soutient la légitimité de l'autorité du ministère de l'Éducation et le nouveau plan du secteur de l'éducation.
- Avez-vous d'autres suggestions ?

NORMES MINIMALES DE L'INEE – DOMAINE 2 : ACCÈS ET ENVIRONNEMENT D'APPRENTISSAGE

NORME 1 : ÉGALITÉ D'ACCÈS

Toutes les personnes ont accès à des possibilités d'éducation pertinentes et de qualité.

- Aucun individu ou groupe social n'est privé de l'accès aux possibilités d'éducation et d'apprentissage en raison de politiques ou de pratiques discriminatoires (l'établissement et la définition de quotas en faveur des groupes sous-représentés ou mal desservis peuvent s'avérer utiles à cet égard).
- Des structures et des sites d'apprentissage appropriés sont accessibles à tous, y compris : les anciens enfants soldats, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les réfugiés et les locuteurs de langues non dominantes.
- Les obstacles à la scolarisation, tels que le manque de documents, la non-reconnaissance des certificats, les frais scolaires ou d'autres conditions requises, sont levés.
- Un processus de validation des résultats scolaires (certificats, examens, diplômes) obtenus à l'étranger est mis en place.
- Les apprenants ont la possibilité d'intégrer ou de réintégrer le système éducatif formel au plus tôt après les perturbations causées par le conflit.
- Le programme éducatif suivi par les réfugiés est reconnu par les autorités éducatives locales pertinentes et par leur pays d'origine.
- Les services éducatifs destinés aux populations affectées par un conflit soutiennent les populations d'accueil et de personnes déplacées/ réfugiés.
- Les griefs nourris par quelque groupe que ce soit en matière d'accès à l'éducation sont pris en compte dans l'analyse du conflit et le processus de stratégie d'intervention.
- Les programmes de démobilisation, désarmement et réinsertion privilégient l'éducation et le soutien psychosocial des anciens combattants.
- L'éducation contribue de manière pertinente à couvrir les besoins de la communauté ; elle fournit en particulier aux élèves les compétences professionnelles qui leur permettent d'accéder au marché du travail.
- Avez-vous d'autres suggestions ?

NORME 2 : PROTECTION ET BIEN-ÊTRE

Les environnements d'apprentissage, sûrs et sans danger, promeuvent la protection et le bien-être psychosocial des apprenants, des enseignants et autres personnels de l'éducation.

- L'environnement d'apprentissage est exempt de dangers pour les apprenants, les enseignants et autres personnels de l'éducation.
- Les enseignants et autres personnels de l'éducation, conscients des dynamiques du conflit et de leurs propres préjugés, possèdent les compétences et les connaissances nécessaires pour créer un environnement d'apprentissage protecteur.
- Les voies d'accès à l'environnement d'apprentissage, aux points d'eau et aux latrines sont sûres, sans danger et accessibles à tous.
- Les environnements d'apprentissage sont à l'abri de toute attaque et occupation militaire et ne sont pas utilisés à des fins politiques.
- Les contributions de la communauté aux activités et aux politiques garantissent la sécurité et la protection contre les attaques des apprenants, des enseignants et autres personnels de l'éducation. Envisager éventuellement de négocier avec les forces armées pour qu'elles s'abstiennent d'attaquer ou de cibler les sites d'apprentissage.
- Les mécanismes de plaintes permettent aux apprenants, aux parents, aux membres de la communauté, aux enseignants et autres personnels de l'éducation de signaler les atteintes à la sécurité physique et au bien-être psychosocial, ainsi que le non-respect des codes de conduite par les enseignants.
- L'intervention éducative comprend la formation du personnel et des élèves en matière de sécurité et de sûreté.
- Avez-vous d'autres suggestions ?

NORME 3 : ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

Les établissements d'enseignement contribuent à la sécurité et au bien-être des apprenants, des enseignants et autres personnels de l'éducation et sont liés à des services de santé, de nutrition, de protection et psychosociaux.

- Les structures et les sites d'apprentissage sont appropriés, sûrs et accessibles en toute sécurité pour tous les apprenants de tous les groupes, les enseignants et autres personnels de l'éducation.
 - Les environnements d'apprentissage provisoires et permanents sont réparés, rééquipés ou construits en fonction des besoins et couvrent de manière équitable tous les groupes de population.
 - Les perceptions des modèles de construction et les griefs qui y sont liés font l'objet d'un suivi afin d'éviter un conflit.
 - Différents membres de la communauté participent à la sélection de l'emplacement, la construction et l'entretien de l'environnement d'apprentissage.
 - Les espaces d'apprentissage sont clairement identifiés et protégés par la communauté en tant que zones de paix, à savoir à l'abri d'une occupation militaire ou de la violence.
 - L'espace de la classe et la disposition des tables sont conformes aux ratios d'espace par apprenant et enseignant convenus afin de promouvoir les méthodologies participatives et des approches centrées sur l'apprenant et ce, pour tous les groupes de la population.
 - Des quantités adéquates d'eau potable et d'installations sanitaires appropriées sont accessibles à tous sans risque, quels que soient, entre autres, le sexe, l'âge ou le handicap des utilisateurs.
 - Les établissements scolaires et les espaces d'apprentissage sont liés aux services de protection de l'enfance, de santé, de nutrition, sociaux et psychosociaux et accordent une attention particulière aux groupes et aux zones préalablement négligés.
 - Avez-vous d'autres suggestions ?
-

NORMES MINIMALES DE L'INEE – DOMAINE 3 : ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE

NORME 1 : PROGRAMMES SCOLAIRES

Des programmes scolaires pertinents du point de vue culturel, social et linguistique sont utilisés pour dispenser une éducation formelle et non formelle, appropriée au contexte et aux besoins particuliers des apprenants.

Réforme des programmes scolaires

- Les autorités éducatives dirigent un comité inclusif, rassemblant les multiples parties à un conflit et les groupes marginalisés, chargé de réviser tous les programmes d'études et les manuels scolaires avant leur publication.
- Les programmes d'études, les manuels scolaires et le matériel complémentaire sont débarrassés de tout contenu partial et adaptés au contexte, à l'âge, au niveau de développement, à la langue, à la culture, aux capacités et aux besoins des apprenants.

Contenu

- Les programmes d'études, les manuels scolaires et le matériel complémentaire couvrent les compétences fondamentales de l'éducation de base, ainsi que celles propres à la sensibilité aux conflits : aptitudes psychosociales, droits de l'Homme, réflexion critique, prévention des conflits et transformation des conflits.
- Les programmes d'études, les manuels scolaires et le matériel complémentaire tiennent compte du genre, reconnaissent la diversité, préviennent la discrimination et promeuvent le respect de tous les apprenants. Ils prennent en compte les différences entre les groupes sociaux (histoire, culture, langue, traditions et religion).
- Les programmes d'études sont adaptés aux anciens combattants, aux anciens enfants soldats et à leur communauté et comprennent des activités telles que la formation professionnelle et aux moyens de subsistance, l'enseignement de remplacement et la réinsertion dans l'enseignement formel. Afin de ne pas donner l'impression de récompenser les personnes ayant participé aux violences, l'aide à l'éducation doit cibler l'ensemble de la communauté.

Langue

- La politique linguistique tient compte de l'analyse du conflit et des besoins des différents apprenants. Une possibilité consiste à adopter un enseignement dans la langue maternelle pour les petites classes, multilingue pour les communautés déplacées/d'accueil et dans une nouvelle langue pour les jeunes accédant à un marché économique utilisant une autre langue.

Congruence

- Les prestataires de services éducatifs gouvernementaux et non gouvernementaux abordent de manière coordonnée les programmes d'études et décident par exemple d'utiliser les programmes d'études et les examens du gouvernement, garantissent l'accréditation et la certification des programmes de remplacement et élaborent ensemble le programme d'études destiné aux anciens enfants soldats.

Matériel

- Le matériel d'enseignement et d'apprentissage, acheté à l'échelle locale en quantité suffisante, est fourni de manière opportune et couvre équitablement toutes les zones géographiques et les groupes sociaux.
- Avez-vous d'autres suggestions ?

NORME 2 : FORMATION, DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET APPUI

Les enseignants et autres personnels de l'éducation reçoivent une formation périodique pertinente et structurée, adaptée aux besoins et aux circonstances

Processus de formation

- Les possibilités de formation sont mises à la disposition des enseignants et des enseignantes et autres personnels de l'éducation en fonction des besoins, sans discriminer aucun groupe.
- Une attention particulière est accordée aux besoins spécifiques des enseignants réfugiés, y compris la reconnaissance de leurs qualifications pédagogiques, la garantie de leur droit à l'emploi et la satisfaction de leurs besoins en matière de développement professionnel.
- Des enseignants qualifiés, conscients des dynamiques du conflit et de leurs propres préjugés, dirigent des cours de formation accessibles à tous les enseignants, approfondissent des sujets tels que la transformation du conflit, la non-violence et la participation et apportent un soutien continu au cours de l'évolution des dynamiques du conflit.
- La formation et le soutien continu permettent aux enseignants d'appliquer des méthodes tenant compte des questions de conflits, par exemple l'enseignement participatif et inclusif, les comportements non discriminatoires et non violents et l'acceptation de la diversité.
- La formation est reconnue et approuvée par les autorités éducatives pertinentes sans discrimination.

Contenu de la formation

- Le contenu de la formation comprend des compétences en droits de l'homme, de citoyenneté responsable, de réconciliation, de dynamiques et de transformation des conflits, de questions relatives à l'identité et d'alternatives non violentes. Les enseignants doivent en outre consacrer des activités et des débats à la mémoire historique.

Appui

- Les programmes de formation promeuvent les structures de soutien par les pairs qui permettent aux enseignants d'accroître leurs capacités d'adaptation, de partager les bonnes pratiques et d'atténuer le stress psychosocial.
- Avez-vous d'autres suggestions ?

NORME 3 : PROCESSUS D'INSTRUCTION ET D'APPRENTISSAGE

Les processus d'enseignement et d'apprentissage sont centrés sur l'apprenant, participatifs et inclusifs.

- Les méthodes d'enseignement sont adaptées à l'âge, au niveau de développement, à la langue, à la culture, aux capacités et aux besoins des apprenants, y compris des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des réfugiés ou des enfants et des jeunes d'une autre nationalité.
 - Les enseignants comprennent les dynamiques du conflit, sont conscients de leurs propres préjugés et adaptent leur enseignement en conséquence.
 - Les enseignants prêchent la non-violence et n'ont pas recours aux châtiments corporels.
 - Les parents et les dirigeants de la communauté comprennent et acceptent le contenu et les méthodes d'enseignement en vigueur et ne les considèrent pas dangereux pour l'identité de leur groupe.
 - Les méthodes d'enseignement utilisées sont participatives, inclusives, encouragent la réflexion critique, la résolution pacifique des conflits et le respect des opinions différentes.
 - Avez-vous d'autres suggestions ?
-

NORME 4 : ÉVALUATION DES RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE

Des méthodes appropriées sont utilisées pour évaluer et valider les résultats d'apprentissage.

- Les méthodes d'évaluation, notamment pour l'évaluation préliminaire, sont considérées justes, fiables et libres de menaces pour tous les apprenants.
- Les résultats des apprenants sont reconnus et les documents certifiant les crédits ou l'achèvement d'un cours sont remis à tous les groupes sans discrimination.
- Les évaluations de l'apprentissage vérifient de manière continue la pertinence de l'enseignement, par exemple la pertinence des programmes techniques et professionnels en fonction de l'évolution de l'environnement du marché.
- La compréhension des apprenants de la citoyenneté responsable, la réconciliation, les dynamiques et la transformation des conflits, des questions relatives à l'identité et des alternatives non violentes – enseignées en cours – font l'objet d'une évaluation appropriée, qui, lorsque c'est possible, comprend des méthodologies d'auto-évaluation encourageant les apprenants à juger leurs propres changements, perceptions, valeurs, comportements et compétences.
- Les programmes d'études et les examens formels utilisés pour l'éducation des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays sont reconnus par les gouvernements d'origine et d'accueil.
- Avez-vous d'autres suggestions ?

NORMES MINIMALES DE L'INEE – DOMAINE 4 : ENSEIGNANTS ET AUTRES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION

NORME 1 : RECRUTEMENT ET SÉLECTION

Un nombre suffisant d'enseignants et autres personnels de l'éducation qualifiés sont recrutés à l'issue d'un processus participatif et transparent, basé sur des critères de sélection reflétant la diversité et l'équité.

- Des descriptions de poste et des lignes directrices de la sélection claires, appropriées et non discriminatoires sont établies avant le processus de recrutement.
- Un comité de sélection représentatif recrute les enseignants et autres personnels de l'éducation en s'appuyant sur des critères transparents et une évaluation des compétences, et en tenant compte de l'acceptation de la communauté, du genre et de la diversité.
- Des activités telles que la formation continue, le recrutement local et la reconnaissance des certificats des rapatriés ou les programmes de conseils aux enseignants permettent de préparer les futures affectations des enseignants en évitant tout préjugé envers quelque groupe que ce soit (ethnie, caste, classe, langue ou sexe).
- Les acteurs de l'éducation soutiennent les initiatives du ministère de l'Éducation pour établir des ressources humaines et des systèmes de gestion des salaires équitables et à long terme.
- Les syndicats d'enseignants et les associations professionnelles des divers groupes participent aux processus de sélection et de recrutement.
- Les politiques d'affectation des enseignants sont justes et transparentes, respectent les besoins et les préférences des enseignants et sont basées sur des actions positives (incitations) plutôt que sur des actions négatives (sanctions) ; par exemple, les enseignants mariés ne sont pas affectés à des endroits différents; les affectations-sanctions sont remplacées par des mesures d'incitation visant à convaincre les enseignants d'accepter des postes dans les zones mal desservies.
- Avez-vous d'autres suggestions ?

NORME 2 : CONDITIONS DE TRAVAIL

Les enseignants et autres personnels de l'éducation ont des conditions de travail clairement définies et reçoivent une rémunération appropriée.

Conditions

- Des rémunérations et des conditions de travail justes sont stipulées dans les contrats et fournies en conséquence.
- Les enseignants réfugiés étrangers bénéficient au moins des mêmes niveaux de protection, de possibilités et de conditions d'emploi que les enseignants nationaux.
- Les enseignants et autres personnels de l'éducation, quelle que soit la caractéristique de leur groupe, sont autorisés à se syndiquer pour négocier leurs conditions d'emploi.
- Les systèmes de rémunération et les conditions de travail sont coordonnés à l'échelle des acteurs de l'éducation afin d'éviter les griefs entre les groupes. Lorsque c'est possible, les traitements des enseignants correspondent au barème salarial du personnel de secteurs comparables (pour la population nationale et les personnes déplacées à l'intérieur du pays).
- Des systèmes d'incitation complémentaires sont établis (logement, primes, limitation de la durée du contrat, systèmes de quota) pour les enseignants affectés à des postes sensibles.

Versement des salaires

- Le versement des salaires est équitable, pérenne, régulier et ne discrimine aucune région ni aucun groupe.

Autres

- Un soutien précoce est apporté au gouvernement pour le versement des salaires des enseignants et des mesures sont adoptées pour transformer le soutien de la communauté en un service pris en charge par l'État
- Avez-vous d'autres suggestions ?

NORME 3 : APPUI ET SUPERVISION

Les mécanismes d'appui et de supervision des enseignants et autres personnels de l'éducation sont efficaces.

Appui

- Les enseignants et autres personnels de l'éducation participent au développement professionnel qui contribue à leur motivation et renforce leurs compétences en matière de méthodologies et de pratiques d'enseignement tenant compte des questions de conflits.
- Un soutien psychosocial approprié, accessible et pratique est mis à disposition des élèves, des enseignants et autres personnels de l'éducation dans toutes les régions et sans aucune discrimination.

Supervision

- Un mécanisme de supervision transparent, responsable et impartial fournit une évaluation, un suivi et un soutien réguliers de tous les enseignants et autres personnels de l'éducation, quels que soient la région et le groupe dont ils sont issus.
- Les évaluations de la performance des enseignants et autres personnels de l'éducation sont réalisées, documentées et débattues régulièrement suivant une procédure transparente afin d'éviter tout préjugé.
- Les membres de la communauté scolaire ont régulièrement la possibilité de fournir un retour d'information sur la performance des enseignants et autres personnels de l'éducation, notamment en ce qui concerne leurs pratiques tenant compte des questions de conflits pendant les cours.
- Les descriptions de poste et les codes de conduite des enseignants sont décidés d'un commun accord entre les enseignants, les employeurs et les communautés ; le comité d'éducation utilise ce cadre pour superviser les enseignants d'une manière objective.

NORMES MINIMALES DE L'INEE – DOMAINE 5 : POLITIQUE ÉDUCATIVE

NORME 1 : FORMULATION DES LOIS ET DES POLITIQUES

Les autorités responsables de l'enseignement accordent la priorité à la continuité et au rétablissement d'une éducation de qualité, avec un accès libre et inclusif à la scolarisation.

Comment

- Les lois, les règlements et les politiques en matière d'éducation nationale garantissent la protection au regard des lois internationales humanitaires et des droits de l'Homme des installations éducatives, des établissements d'enseignement et autres personnels de l'éducation.
- Les lois, les règlements et les politiques en matière d'éducation nationale respectent, protègent et assurent l'exercice du droit à l'éducation et garantissent la continuité d'une éducation sûre et de qualité pour tous les groupes, sans discrimination.
- Les lois, les règlements et les politiques sont basés sur l'analyse participative et inclusive du contexte et des vecteurs de conflit et de fragilité.
- Les politiques éducatives nationales sont soutenues par des plans d'action, des lois et des budgets qui permettent une intervention en matière d'éducation tenant compte des questions de conflits bénéficiant à tous les groupes, sans discrimination.
- Les lois, les règlements et les politiques permettent aux acteurs non étatiques, comme les ONG et les agences de l'ONU, de dispenser un enseignement dans des contextes fragiles et touchés par un conflit.
- Les politiques et les stratégies du secteur de l'éducation nationale garantissent la coordination à l'échelle du secteur (englobant les acteurs de la consolidation de la paix) et la prise en compte des besoins des différentes régions et des différents groupes de population.
- Les décideurs politiques et les partenaires nationaux privilégient les stratégies éducatives visant à atteindre les zones mal desservies et moins performantes.
- La politique éducative nationale est liée à des plans nationaux plus vastes visant la réconciliation sociale/consolidation de la paix. Les buts et les objectifs de l'enseignement sont compris dans les plans de consolidation de la paix/développement plus vastes.

Quoi (Adapté de Sigsgaard, 2012, p. 20-21).

- La volonté et la capacité politiques sont mobilisées pour que l'éducation prenne le conflit en compte et lutte contre les vecteurs de conflit décelés par l'analyse de conflit.
- L'égalité d'accès est promue à tous les niveaux de l'enseignement.
- Le programme d'études, l'apprentissage et la langue choisis tiennent compte du conflit.
- Des mesures sont prises en matière de préparation aux situations d'urgence dues à un conflit, y compris la protection de l'enseignement contre les attaques.
- Les autres questions clés identifiées lors du processus de l'analyse du conflit doivent être traitées.
- Les politiques éducatives nationales garantissent des stratégies à moyen/long terme (pour éviter des griefs dus aux lacunes des services), par exemple en matière de ressources humaines, de salaires, de gestion financière et de supervision des enseignants.
- Avez-vous d'autres suggestions ?

NORME 2 : PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE

Les activités éducatives prennent en compte les politiques, lois, normes et plans internationaux et nationaux pour l'éducation ainsi que les besoins d'apprentissage des populations affectées.

- La mise en œuvre d'une politique d'éducation formelle et non formelle reflète les politiques et les cadres juridiques nationaux et internationaux en matière d'éducation pour tous, sans discrimination.
 - L'analyse, la planification et la mise en œuvre des activités éducatives reflètent l'analyse du conflit et sont intégrées dans d'autres plans, par exemple, la consolidation de la paix et la réduction de la pauvreté, afin de garantir une meilleure couverture des zones ou des groupes négligés.
 - Les plans d'éducation locaux et nationaux réagissent aux dynamiques du conflit et couvrent le court, le moyen et le long terme.
 - Les ressources financières, techniques, matérielles et humaines sont suffisantes pour assurer une mise en œuvre efficace et transparente des programmes éducatifs tenant compte des questions de conflits pour tous, indépendamment de la région ou du groupe d'origine.
 - La planification et la mise en œuvre sont éclairées par les données ventilées sur les allocations budgétaires, les recrutements et les affectations des enseignants.
 - La capacité du secteur de l'éducation à coordonner, réglementer et surveiller la prestation des services non gouvernementaux est renforcée afin de garantir une couverture équitable dans toutes les régions.
 - Les mécanismes de supervision et de mise en œuvre garantissent l'application équitable des lois, des politiques et des règlements nationaux dans toutes les régions.
 - Avez-vous d'autres suggestions ?
-

ANNEXE 2:

OUTILS ET ACTIVITÉS DE L'ANALYSE DU CONFLIT

Profil du conflit

Il s'agit d'un « instantané » du contexte d'une région ou d'un pays donné, qui comprend des facteurs socioculturels, économiques et politiques, et répond aux questions suivantes :

- Quel est le contexte socioculturel, économique et politique de l'éducation ?
- Quelles sont les questions sociales, écologiques, économiques, politiques et éducatives émergentes ?
- Quelles sont les zones géographiques touchées par le conflit concernées ?

Analyse causale

Elle identifie et classe les causes existantes et potentielles de tension ou de conflit et leurs liens, comme les causes structurelles/profondes et immédiates, ainsi que les facteurs déclencheurs de conflit. « L'arbre à problèmes » peut être utilisé dans le cadre de cet exercice afin de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les principales sources de tension et les causes structurelles sous-jacentes (par exemple, l'inégalité économique, les inégalités en matière d'enseignement, une mauvaise gouvernance, les violations des droits de l'homme) ?
- Quelles sont les principales causes profondes (structurelles) du conflit ? Ces causes sont des facteurs omniprésents qui sont ancrés dans les politiques, les structures et le tissu social.
- Quelles questions peuvent être considérées comme des causes immédiates du conflit ? Les causes immédiates sont des facteurs qui contribuent à un climat propice au déclenchement ou à une nouvelle escalade d'un conflit violent et sont parfois symptomatiques d'un problème plus grave.
- Quels facteurs déclencheurs peuvent contribuer à l'éclatement/une nouvelle escalade du conflit ? Les facteurs déclencheurs sont des actes ou des événements simples et importants, ou encore leur anticipation, qui suscitent ou avivent des conflits violents.
- Quels nouveaux facteurs (notamment l'enseignement) contribuent à prolonger la dynamique du conflit ?
- Quels facteurs (notamment l'enseignement) peuvent contribuer à promouvoir la paix ?

Analyse des parties prenantes

Elle identifie les acteurs locaux, nationaux, régionaux et internationaux clés qui influencent ou sont influencés par le conflit, analyse leurs perspectives (à savoir leurs intérêts, besoins, positions et ressources) et leurs liens (entre eux et avec d'autres entités). Elle détermine comment collaborer avec ces parties prenantes et identifie les possibilités d'action.

- Qui sont les principaux acteurs (enseignement et autres) ?
- Quels sont leurs principaux intérêts, objectifs et positions ?
- Quelles sont leurs capacités et leurs ressources ?
- Quels sont les liens entre tous les acteurs et comment établissent-ils ce contact ? Quels sont les conflits d'intérêts ?
- Quelles capacités institutionnelles (notamment liées à l'enseignement) en matière de paix peuvent être identifiées ?
- Quels acteurs peuvent être identifiés comme des saboteurs ? Les saboteurs sont des groupes qui cherchent à entraver la résolution du conflit.

Analyse de la dynamique du conflit

Elle porte sur l'interaction entre les différentes causes et les multiples parties prenantes et permet d'identifier des possibilités d'intervention programmatique éducative appropriée.

- Quelles conséquences les facteurs déclencheurs de conflit peuvent-ils avoir sur les causes et les principales parties prenantes du conflit et la politique ou le programme éducatif ?
- Quels sont les principaux mécanismes influençant le conflit ? Comment l'enseignement y est-il lié ?
- Quelles sont les tendances du conflit et quels sont leurs liens avec les politiques ou les programmes éducatifs ?
- Quels sont les points de départ potentiels pour les politiques ou les programmes éducatifs ?
- Quels scénarios éducatifs peuvent être développés à partir de l'analyse du profil du conflit, ses causes et ses acteurs ?

Source : (Adapté d'UNICEF, 2012, p. 39).

Guides de l'analyse du conflit (pour plus de détails, voir les références bibliographiques) :

- Bush, K., A Measure of Peace: Peace And Conflict Impact Assessment (PCIA) Of Development Projects In Conflict Zones, pages 25-31.
- Conflict Sensitivity Consortium, How to Guide to Conflict Sensitivity, pages 4-6
- AFPO et. al., Conflict-sensitive Approaches to Development, Humanitarian Assistance and Peacebuilding: A Resource Pack, chapitre 2.
- USAID, Conducting a Conflict Assessment: A Framework for Strategy and Program Development, pages 38-41.
- DFIG, Conducting Conflict Assessments: Guidance Notes.
- Réseau CPR, Peace and Conflict Impact Assessment Handbook.
- UN Staff College, Conflict Analysis and Prioritization Tool.

ANNEXE 3: ÉTUDES DE CAS

ÉTUDE DE CAS:

LE PROCESSUS D'ANALYSE EN SIERRA LEONE

Présentée par :

Carolin Wäldchen, Spécialiste de l'éducation dans les situations d'urgence et de consolidation de la paix, UNICEF

Historique et contexte

La guerre en Sierra Leone a officiellement pris fin en janvier 2002. Des facteurs déclencheurs de conflit persistent cependant, tels que l'exclusion politique, économique, sociale et éducative des jeunes ; les disparités dans les services d'enseignement et de santé ; les systèmes de gouvernement corrompus et patrimoniaux ; l'exploitation des ressources naturelles et l'abandon des communautés rurales. Il est largement reconnu que la nature hautement inéquitable, exclusive et élitiste du système d'enseignement dans les années 1980-1990 a contribué de manière décisive au déséquilibre des pouvoirs dans la société sierra-léonaise, qui est à l'origine du conflit. L'effondrement du système éducatif qui a devancé l'éclatement du conflit a entraîné la fermeture d'écoles, l'absence des enseignants, le non-paiement des salaires des enseignants et des grèves très suivies. Dans ces conditions, certains n'ont eu aucun mal à convaincre des jeunes frustrés et en colère de rejoindre les groupes armés.

C'est dans ce contexte qu'en 2012, l'UNICEF a lancé un nouveau programme, « Peacebuilding, Education and Advocacy in Conflict-Affected Contexts » (programme pour la consolidation de la paix, l'éducation et le plaidoyer), financé par le Gouvernement des Pays-Bas.

Application

L'objectif était de concevoir un programme pour la Sierra Leone comprenant et répondant aux causes et aux dynamiques du conflit et de la paix et à l'interaction du contexte avec de possibles stratégies éducatives. La première phase du programme pour la consolidation de la paix, l'éducation et le plaidoyer a consisté à réaliser une analyse participative et exhaustive conforme aux normes minimales de l'INEE (norme 1 de l'analyse effectuer des évaluations participatives, transparentes, globales et opportunes). Cette analyse comprenait les six étapes suivantes :

1. Conformément aux deux documents d'orientation fondamentaux, issus du siège de l'UNICEF, « Conflict Sensitivity and Peacebuilding in UNICEF - Technical Note » et « Conflict Analysis Preparation for Country Offices - Guidelines », les responsables de l'analyse en Sierra Leone ont **commencé par recenser** tous les documents et les analyses pertinents et disponibles afin d'éviter les doubles emplois et de garantir que l'analyse tiendrait compte des processus et des connaissances existants.

2. **La recherche documentaire** a englobé les catégories de documents suivantes : politiques, plans, stratégies et cadres de l'ONU, inter-agences, de donateurs multilatéraux et bilatéraux ; plans sectoriels et politiques gouvernementaux pertinents ; rapports des agences d'aide internationale intervenant dans un pays et des organismes de suivi internationaux ; observations de la communauté universitaire ; témoignages anecdotiques des Sierra-Léonais cités dans les rapports de la Commission vérité et réconciliation et représentations graphiques réalisées par des enfants, des jeunes et des membres des communautés.
3. Le bureau de pays de l'UNICEF, après avoir pris connaissance de la recherche documentaire et avec l'appui du personnel du siège, a **élaboré l'analyse** en précisant sa portée géographique, ses principales parties prenantes et ses méthodologies de consultation. Trois ateliers ont eu lieu à l'échelle des districts, à Freetown, Kono et Pujehun, et deux ateliers régionaux à Port Loko (nord) et Bo (sud-est). Des consultations ont été menées auprès d'enfants et d'adolescents dans chaque district du pays ; des experts de la paix issus de trois universités ont en outre été consultés. Citons également une réunion de haut niveau avec les hauts fonctionnaires du gouvernement et une réunion avec des donateurs nationaux et l'équipe de pays de l'ONU. La méthodologie de consultation comprenait différents niveaux d'analyse portant, entre autres, sur la dynamique économique et sociopolitique et le rôle de l'enseignement en général, ainsi que sur le secteur de l'enseignement lui-même. Cette approche a permis à l'analyse, d'un point de vue global, de situer l'enseignement dans les processus et les cadres pertinents pour la consolidation de la paix et d'identifier des points de départ pour une inclusion accrue et, dans le cadre du secteur de l'enseignement, d'éclairer les approches tenant compte des questions de conflits et les initiatives de consolidation et de renforcement de la paix.
4. Les **participants à l'analyse de la situation ont été sélectionnés** pour représenter un éventail de parties prenantes comprenant les acteurs nationaux et internationaux, les spécialistes gouvernementaux de l'enseignement et d'autres secteurs, le personnel de sécurité, les organisations non gouvernementales, la société civile, les représentants de la communauté et les chefs de clan, les enfants et les adolescents.
5. Le bureau de pays de l'UNICEF, soutenu par le personnel du siège, a mis en œuvre les **consultations et les ateliers** participatifs avec l'appui de deux organisations non gouvernementales internationales (Action Aid et World Vision), qui ont contribué aux forums de discussion entre enfants et adolescents. Les participants aux ateliers ont validé les multiples causes profondes des conflits identifiées dans plusieurs publications et ont ensuite analysé la contribution de l'enseignement à la paix ou aux conflits. Les ateliers et les forums de discussion destinés aux enfants se sont centrés sur le présent et l'avenir de la Sierra Leone. Au cours des différentes consultations, le processus visant à parvenir à un consensus entre les diverses parties prenantes était aussi important que les résultats de l'activité. En effet, la conception soignée du processus est un élément clé d'une préparation adéquate.
6. **Présentation et exploitation stratégique des conclusions** : les conclusions, consolidées dans un rapport d'analyse pour la paix et l'enseignement, ont été présentées à de multiples publics. En étroite consultation avec les parties prenantes, l'analyse a alors été utilisée pour développer le programme pour la consolidation de la paix, l'éducation et le plaidoyer en Sierra Leone, en veillant à ce que les activités prévues s'attaquent aux principaux moteurs du conflit.

Problèmes et solutions

Plusieurs problèmes ont vu le jour au cours du processus de mise en œuvre de l'analyse de la situation pour la paix et l'enseignement en Sierra Leone ; nous en citons plusieurs ci-dessous :

- En raison des **pressions et des contraintes de temps** pour mettre en œuvre le nouveau programme, certaines étapes prévues dans le document « UNICEF Conflict Analysis Preparation for Country Offices – Guidelines » ont été ignorées ou abrégées. Dans l'idéal, toutes les étapes devraient être systématiquement suivies afin de garantir la solidité du processus d'analyse.
- La guerre en Sierra Leone s'étant terminée il y a dix ans, les **termes** « conflit » et « consolidation de la paix » ne semblent pas adaptés au contexte actuel. Pour atténuer les problèmes et tenir compte des sensibilités qui étaient particulièrement exacerbées pendant l'année électorale, ces termes et leur signification ont été soigneusement décortiqués et analysés en tenant compte du contexte par les parties prenantes consultées, tandis que l'analyse générale a été restructurée pour porter sur le rôle de l'enseignement et de la consolidation de la paix.
- La **participation limitée** des autres agences de l'ONU et des représentants des donateurs a posé un autre problème. L'objectif des ateliers était de rassembler un large éventail d'acteurs nationaux et internationaux intervenant dans les domaines de l'éducation et de la consolidation de la paix. Les agences de l'ONU et les représentants des donateurs invités à participer aux ateliers n'ont pas tous répondu présent. Le manque de perspectives multisectorielles plus vastes a entraîné un appauvrissement des débats. Pour résoudre ce problème et recueillir des contributions, le rapport d'analyse a fait l'objet de retours d'information écrits et un débriefing a été organisé pour l'équipe de pays de l'ONU et les donateurs.

Enseignements tirés

- Les contributions aux ateliers et aux consultations supplémentaires, bien que riches et variées, étaient cependant généralement limitées à l'identification des activités éducatives et non pas centrées sur les interventions stratégiques liées aux moteurs du conflit. Pour encourager une réflexion stratégique, la consultation doit inclure une carte conceptuelle permettant de visualiser les liens et de souligner la pertinence de l'enseignement dans d'autres secteurs et sphères plus vastes (économique, sociale et politique). En particulier, cette limitation a mis en lumière l'importance d'une planification adéquate pour que le processus d'analyse garantisse une vaste participation multipartite à tous les niveaux, y compris, entre autres, des partenaires de l'ONU et des acteurs bilatéraux et multilatéraux contribuant à la consolidation de la paix.
- Il s'est avéré difficile de surmonter la mentalité de cloisonnement entre les différents secteurs. De plus, la collaboration et la coordination entre le personnel du domaine de l'enseignement et les acteurs œuvrant à la consolidation de la paix étaient plutôt faibles. Si les contraintes de temps ont pu influencer cette situation, il est également possible qu'elle reflète un manque d'engagement et d'appréciation du rôle de l'enseignement dans les processus de consolidation de la paix en Sierra Leone. À l'avenir, des efforts supplémentaires doivent être déployés pour créer des synergies avec les parties prenantes pertinentes dès le début et concevoir un processus adapté

aux acteurs de l'enseignement et de la consolidation de la paix. Dans le cadre de la consolidation de la paix, il est important de lier l'analyse et des considérations spécifiques à l'enseignement à des cadres, des stratégies et des analyses plus vastes. Les hauts responsables et les activités de plaidoyer de haut niveau visant la participation des hauts fonctionnaires du gouvernement et du personnel de l'ONU peuvent être décisifs à cet égard.

- Dans un premier temps, il a été difficile d'assurer une représentation adéquate des enfants et des jeunes et d'être à l'écoute de leur voix critique dans les ateliers multipartites. Pour faire participer les enfants et les jeunes à l'analyse d'une manière significative et éviter les mesures purement formelles, il est crucial d'identifier une méthodologie et un échantillonnage appropriés. Dans le cas du processus mené en Sierra Leone, la solution a consisté à nouer des partenariats avec des ONG ayant une expérience dans ce domaine.

ÉTUDE DE CAS :

APPLICATION DES NORMES MINIMALES DE L'INEE POUR DISPENSER UNE ÉDUCATION TENANT COMPTE DES QUESTIONS DE CONFLITS AU SOUDAN DU SUD

Présentée par :

Marta Ricci, Responsable de l'éducation, INTERSOS

Historique et contexte

Depuis août 2011, l'État du Nil bleu est en proie aux combats opposant le Front révolutionnaire soudanais et les forces armées officielles. Fuyant la violence incessante, de nombreuses personnes ont quitté l'État du Nil bleu pour se réfugier en masse dans le comté de Maban, dans l'État du Haut-Nil, aggravant une situation humanitaire déjà difficile dans la jeune république du Soudan du Sud. Les enfants en âge scolaire représentent environ 47 % de la population réfugiée et la plupart des enfants ont été privés d'une année d'école et n'ont pas pu passer leurs examens en raison de l'insécurité régnant dans leur région d'origine. La langue d'enseignement pose un autre problème : de nombreux élèves réfugiés ont suivi le programme d'études soudanais dispensé en arabe, alors que le programme du Soudan du Sud est en anglais.

Les équipes spécialisées dans l'enseignement et la protection de l'enfance d'INTEROS ont étroitement collaboré pour concevoir des stratégies efficaces basées sur les communautés, afin de favoriser le retour des enfants sur les bancs de l'école et d'assurer leur bien-être psychophysique. Le programme d'intervention d'INTEROS dans les camps de réfugiés de Jamam et de Gendrasa couvre les espaces amis des enfants, le développement de la petite enfance, l'enseignement primaire, l'éducation des adultes (éducation non formelle pour les femmes et les hommes) et un mécanisme de renvoi pour la protection de l'enfance.

Application

Le programme d'INTEROS comprend de nombreuses activités ; nous citons ci-dessous les plus pertinentes du point de vue de l'éducation tenant compte des questions de conflits et des normes minimales de l'INEE :

- Conformément aux normes minimales de l'INEE stipulant que tous les espaces d'apprentissage doivent contribuer à la protection et au bien-être des enseignants et des apprenants et afin de d'atténuer les répercussions négatives du conflit sur la communauté d'apprentissage, INTERSOS a formé des enseignants et des bénévoles au soutien psychosocial, à l'inclusion des enfants souffrant d'un handicap, à la violence basée sur le genre et à la protection contre la maltraitance. Fournir des services éducatifs qui répondent aux besoins psychosociaux des personnes affectées par la violence relève de l'éducation tenant compte des questions de conflits.
- Conformément aux normes minimales de l'INEE stipulant que toutes les personnes doivent accéder à une éducation de qualité et afin d'atténuer les frictions entre les communautés d'accueil et de réfugiés et de favoriser l'intégration de ces derniers,

INTERSOS cible les enfants des communautés d'accueil et les enfants réfugiés. Tenter de fournir un accès équitable à l'enseignement aux deux communautés est une intervention primordiale qui relève de l'éducation tenant compte des questions de conflits.

- Conformément aux normes minimales de l'INEE concernant les liens entre les établissements d'enseignement et d'autres services sociaux et afin de tenter de combler les multiples privations des enfants affectés par le conflit, un mécanisme de renvoi a été instauré. L'équipe de protection de l'enfance d'INTERSOS et d'autres ONG interviennent dans les domaines de la santé et la nutrition (Médecins sans frontières et International Medical Corps) et apportent un soutien psychosocial (Comité américain pour les réfugiés). En outre, l'équipe de protection de l'enfance d'INTERSOS dirige les enfants vulnérables non scolarisés vivant dans les camps vers le programme d'enseignement. Établir des liens entre l'enseignement et la fourniture équitable de services sociaux pour tous est une manière de dispenser une éducation qui tienne compte du conflit.
- Conformément aux normes minimales de l'INEE concernant la participation communautaire, les communautés ciblées et le ministère de l'Éducation sont fortement engagés dans le processus de suivi quotidien des programmes et vérifient, par exemple, que les espaces provisoires d'enseignement sont sûrs et sans danger. Coordonner l'action avec la communauté locale et le ministère de l'Éducation tout en encourageant la coopération et le renforcement des capacités contribue à l'éducation tenant compte des questions de conflits.
- Conformément aux normes minimales de l'INEE concernant la formation et le soutien des enseignants, INTERSOS assure quotidiennement une formation sur le terrain visant à renforcer la capacité des enseignants et des bénévoles. Conformément à l'éducation tenant compte des questions de conflits, une attention particulière est accordée aux droits et à l'intégration de l'enfant, aux codes de conduite des enseignants, au soutien affectif et à l'équilibre entre les sexes.

Problèmes et solutions

- Dans la zone d'application du programme, un nombre important d'enfants (notamment des filles), tenus de se consacrer aux tâches ménagères, n'avaient jamais été scolarisés auparavant. Pour résoudre ce problème, INTERSOS a eu recours aux ressources de l'INEE pour sensibiliser à l'éducation en tant que droit de l'homme fondamental.
- L'un des principaux obstacles était le manque d'anglophones dans les camps et le manque d'enseignants qualifiés en dehors des camps. INTERSOS a résolu le problème en assurant une formation continue, pertinente et structurée des enseignants.
- L'établissement des mesures d'incitation pour les enseignants et les bénévoles a constitué un autre écueil de taille. Pour éviter de contribuer aux tensions entre les groupes de réfugiés et les communautés d'accueil, INTERSOS a établi les rémunérations d'un commun accord avec les partenaires de l'éducation sur le terrain tout en tenant compte des barèmes salariaux appliqués par le ministère de

l'Éducation. INTERSOS a en outre participé aux réunions mensuelles de coordination avec les donateurs et les autres ONG présentes dans les camps. De plus, le gouvernement et les enseignants bénévoles issus de la communauté d'accueil ont participé au programme de formation afin de favoriser l'échange de pratiques, l'harmonisation des connaissances et la réduction des risques de conflit.

Résultats

- Plus de 6 000 enfants participent actuellement au programme de développement de la petite enfance et bénéficient des services fournis par INTERSOS dans les écoles primaires et les espaces amis des enfants.
- Du matériel scolaire et récréatif a été fourni à tous les enfants participant aux activités.
- Plus de la moitié des enseignants et des bénévoles travaillant dans les espaces d'apprentissage provisoires ont suivi une formation.
- Toutes les actions mises en œuvre garantissent un environnement sûr et protecteur aux participants au projet.
- La coordination et la coopération constantes entre toutes les parties prenantes sur le terrain, notamment avec les institutions de liaison au sein de la communauté, ont contribué aux résultats positifs en matière de scolarisation et à rétablir des structures éducatives après le déplacement.



Des garçons déplacés par la violence interethnique assistent à un cours d'anglais dans un espace ami des enfants de l'UNICEF situé dans une tente, dans la ville de Pibor, (comté de Pibor, État de Jonglei) dans le Soudan du Sud. © UNICEF/NYHQ2012-0151/Brian Sokol

ÉTUDE DE CAS :

ÉDUCATION À LA PAIX BASÉE SUR L'APPRENANT POUR LES JEUNES COLOMBIENS AFFECTÉS PAR LE CONFLIT

Présentée par :

Oscar Rodriguez, Responsable des programmes éducatifs, Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC)

Historique et contexte

Un conflit armé et la violence généralisée sévissent en Colombie (environ 45 millions d'habitants) depuis 40 ans. Le contrôle des territoires et du trafic de drogue nourrissent les affrontements entre les forces armées de l'État, les organisations de guérilla de gauche et les groupes paramilitaires. La population civile est ainsi exposée aux risques de déplacements forcés, de recrutements forcés des enfants, de disparitions forcées, d'homicides, de violences sexuelles répandues et systématiques, de mines terrestres et de détentions. D'après le gouvernement, les personnes déplacées à l'intérieur du pays représentent environ 10 % de la population, soit plus de 4 millions de personnes.

Les enfants et les jeunes colombiens sont particulièrement touchés par les déplacements internes et les obstacles connexes à l'accès à l'éducation. En Colombie, 64 % des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) ont moins de 24 ans et le taux net de scolarisation pour la dernière année de l'enseignement secondaire est de 11 %. De nombreux obstacles à l'accès au secondaire pour les déplacés internes sont liés au manque d'adaptation du système scolaire formel pour répondre aux besoins particuliers des jeunes PDI. Par exemple, ceux-ci doivent souvent contribuer au revenu familial et ont besoin d'une formation professionnelle pour accroître leurs chances de trouver un emploi décent. Les programmes d'études des écoles traditionnelles ne comprennent pas ce type de formation ; quant aux horaires scolaires, ils ne permettent pas aux élèves de travailler et d'étudier en même temps. Les jeunes déplacés internes sont en outre affectés par une pratique culturelle propre à la Colombie, consistant à résoudre les conflits dans la violence, et nombre d'entre eux n'ont pas les compétences nécessaires pour transformer les conflits du quotidien et devenir des artisans de la paix au sein de leur communauté.

En 2006, le Conseil norvégien pour les réfugiés, en collaboration avec une ONG locale, Observatorio para la Paz, a instauré une approche unique de l'enseignement et de l'apprentissage visant à ramener les jeunes sur les bancs de l'école et à transformer la pratique habituelle de la résolution violente des conflits. Cette initiative se poursuit aujourd'hui sous le nom de Bachillerato Pacicultor (Enseignement secondaire pour la paix), désormais soutenu par le ministère de l'Éducation, le Conseil norvégien pour les réfugiés, l'Observatorio para la Paz et des universités publiques. À l'heure actuelle, le projet fournit un programme d'études et un enseignement adaptés aux besoins des jeunes de 15 à 25 ans affectés par le conflit.

Application

Conformément aux normes minimales de l'INEE concernant l'enseignement et l'apprentissage, le Conseil norvégien pour les réfugiés et son partenaire, Observatorio para la Paz, ont adapté le programme d'études et le matériel pédagogique aux besoins particuliers des jeunes affectés par le conflit armé et mis en œuvre les actions suivantes relevant de l'éducation tenant compte des questions de conflits :

- Faire participer les familles et la communauté à l'élaboration du programme d'études de l'Enseignement secondaire pour la paix, afin de s'assurer de leur acceptation et leur soutien et de promouvoir la réinsertion des jeunes qui sont couramment associés aux crimes et aux problèmes de leur communauté. Dans le cadre d'activités de proximité avec la communauté, les apprenants ont été invités à faire participer leur famille aux activités d'enseignement et conduits à prendre contact avec les structures de l'organisation communautaire pour y faire part de leurs centres d'intérêt, leurs besoins et leurs attentes.
- Dans le cadre de l'Enseignement secondaire pour la paix, fournir un soutien psychosocial aux jeunes dont les contextes sociaux et familiaux ont été considérés difficiles suite à des visites à domicile.
- Inclure la résolution de conflit dans les cours. Par exemple, les apprenants sélectionnent un problème affectant leur communauté, qu'ils analysent ensuite depuis plusieurs perspectives au moyen d'un débat participatif. Les enseignants encouragent la participation d'élèves issus de groupes généralement marginalisés, comme les femmes et les populations autochtones et afro-colombiennes. À l'issue du cours, les participants présentent ensemble à la communauté une manière différente et consensuelle d'aborder le problème.

Problèmes et solutions

- La formation des enseignants dans le cadre du projet Enseignement secondaire pour la paix s'est avérée particulièrement délicate. Les enseignants, habitués au programme d'études traditionnel, sont réticents à modifier leurs pratiques pédagogiques afin de répondre aux besoins et aux centres d'intérêt des apprenants. L'intégration de jeunes plus âgés, associés à la violence et au crime, leur pose également problème. Pour remédier à cette situation, le Conseil norvégien pour les réfugiés et l'Observatorio para la Paz ont fait équipe avec des universités publiques locales afin de former les jeunes enseignants tout juste diplômés démontrant un intérêt et des compétences pour travailler avec des personnes déplacées internes et des jeunes vulnérables.
- Malgré le soutien du ministère de l'Éducation au projet de l'Enseignement secondaire pour la paix, les jeunes déplacés internes se heurtent à un autre obstacle éducatif : les examens de l'État. Leur contenu n'est en effet pas adapté au contexte culturel et social des enfants et des jeunes déplacés internes issus des campagnes et souvent de groupes minoritaires (en Colombie, 29 % de la population totale des personnes déplacées internes est autochtone ou afro-colombienne). Par conséquent, les jeunes en dernière année de l'Enseignement secondaire pour la paix voient l'examen de l'État comme un obstacle à leur accès à l'enseignement supérieur et sont souvent découragés par leurs résultats à l'issue de ces épreuves.

- Le conflit armé a gravement perturbé l'enseignement dans la municipalité de Tumaco (sud-ouest de la Colombie). Les enseignants des écoles publiques ont été victimes de menaces et d'extorsions, les écoles ont été bombardées et les apprenants ont été la cible d'attaques. Les élèves et les enseignants de l'Enseignement secondaire pour la paix ne sont pas à l'abri de ces violences. L'analyse du conflit visant à évaluer la situation et son interaction avec l'enseignement a débouché sur plusieurs actions, dont les suivantes :
 - Pour garantir la continuité des activités éducatives, les points de rencontre où ont lieu les cours (généralement le domicile d'un élève ou des installations communautaires) changent régulièrement. La sélection des sites d'apprentissage tient compte des conclusions des séances de l'analyse du conflit auxquelles ont participé la communauté locale et les élèves.
 - Le Conseil norvégien pour les réfugiés fournit aux enseignants et aux élèves des éléments de visibilité (T-shirts et cartes d'identité).
 - Un suivi constant est exercé à l'aide de discussions avec les enseignants afin d'évaluer régulièrement les risques qu'ils encourent et d'adopter, le cas échéant, des mesures de protection.

Résultats

- 60 % des 1 000 jeunes diplômés du programme Enseignement secondaire pour la paix sont des déplacés internes (2008-2012). Tous vivent dans des milieux urbains où le conflit armé et la criminalité sont des constantes.
- Le ministère de l'Éducation a intégré le programme Enseignement secondaire pour la paix dans son éducation formelle aux personnes déplacées internes. En d'autres termes, le ministère a adopté comme siens son programme d'études, son matériel d'apprentissage et ses pratiques de formation des enseignants et soutient actuellement la mise en place de cette initiative dans différentes régions du pays.



Réunion avec de jeunes diplômés dans le cadre du programme Enseignement secondaire pour la paix du Conseil norvégien pour les réfugiés à Santa Marta, Colombie. ©CNR/2012/Andrea Naletto

ANNEXE 4: RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES PAR DOMAINE

Analyse du conflit

APFO, CECORE, CHA, Fewer, International Alert et Saferworld, Conflict-sensitive approaches to development, humanitarian assistance and peacebuilding: A Resource Pack, 2004, chapitre 2. Consulté le 20 octobre 2012 à l'adresse <http://www.saferworld.org.uk/resources/view-resource/148>.

Bush, K., A Measure of Peace: Peace And Conflict Impact Assessment (PCIA) Of Development Projects In Conflict Zones Working Paper No. 1 of The Peacebuilding and Reconstruction Program Initiative & The Evaluation Unit, 1998. Consulté le 20 octobre 2012 à l'adresse http://www.conflictsensitivity.org/sites/default/files/Measure_of_Peace.pdf.

Conflict Sensitivity Consortium, How to Guide to Conflict Sensitivity, 2012, p. 4, 42-44. Consulté le 15 octobre 2012 à l'adresse www.conflictsensitivity.org/content/how-guide.

Réseau CPR, A Peace and Conflict Impact Assessment (PCIA) Handbook, Version 2.2, 2005. Consulté le 15 novembre 2012 à l'adresse http://toolkit.ineesite.org/toolkit/INEEcms/uploads/1053/Peace_and_Conflict_Impact_Assessment.pdf.

DFID, Conducting conflict assessments: Guidance Notes, 2002. Consulté le 14 novembre 2012 à l'adresse http://www.swisspeace.ch/fileadmin/user_upload/Media/Topics/Peacebuilding_Analysis___Impact/Resources/Goodhand_Jonathan_Conducting_Conflict_Assessments.pdf.

École des cadres des Nations Unies, Conflict Analysis and Prioritization Tool, 2011. Consulté le 18 novembre 2012 sur le site Web du personnel de l'École des cadres des Nations : <http://www.unssc.org/home/themes/peace-and-security/e-learning-0>.

USAID, Conducting A Conflict Assessment – A Framework for Strategy and Program Development, 2005. Consulté le 20 octobre 2012 à l'adresse <http://www.gsdrc.org/go/display/document/legacyid/1425>.

Sensibilité aux conflits en général

Anderson, M., Do No Harm: How Aid can Support Peace - or War. Colorado : Lynne Rienner Publishers, 1999.

APFO, CECORE, CHA, Fewer, International Alert et Saferworld, Conflict-sensitive approaches to development, humanitarian assistance and peacebuilding: A Resource Pack, 2004. Consulté le 20 octobre 2012 à l'adresse <http://www.saferworld.org.uk/resources/view-resource/148>.

Conflict Sensitivity Consortium, How to Guide to Conflict Sensitivity, 2012. Consulté le 15 octobre 2012 à l'adresse www.conflictsensitivity.org/content/how-guide.

Gaigals, C. et Leonhardt, M., Conflict-sensitive Approaches to Development Practice: An International Alert-SaferWorld-IDRC Report, 2000. Consulté le 14 novembre 2012 à l'adresse http://www.conflictsensitivity.org/sites/default/files/Conflict-Sensitive_Approaches_to_Development.pdf.

Haider, H., Community-based Approaches to Peacebuilding in Conflict-affected and Fragile Contexts: Issues Paper. Birmingham : International Development Department, University of Birmingham, 2009. Consulté le 14 novembre 2012 à l'adresse <http://www.gsdrc.org/go/display&type=Document&id=3679>.

OCDE, A New Deal for Engagement in Fragile States, International Dialogue, 2010. Consulté le 17 novembre 2012 à l'adresse http://www.oecd.org/document/22/0,3746,en_21571361_43407692_49151766_1_1_1_1,00.html.

UNICEF, Conflict Sensitivity and Peacebuilding in UNICEF: Technical Note, 2012. Envoyé par les soins de l'UNICEF en novembre 2012, non disponible sur Internet.

Woodrow, P. et Chigas, D., A Distinction with a Difference: Conflict Sensitivity and Peacebuilding: CDA Collaborative Works Project, 2009. Consulté le 21 octobre 2012 à l'adresse <http://www.frient.de/publikationen-service/dokumente/library/a-distinction-with-a-difference-conflict-sensitivity-and-peacebuilding.html>.

Éducation tenant compte des questions de conflits

Sigsgaard, M., Conflict-Sensitive Education Policy: A Preliminary Review. Doha : Education Above All, 2012. Consulté le 4 octobre 2012 à l'adresse http://protectingeducation.org/sites/default/files/documents/eaa_conflict_sensitive_education_policy.pdf.

UNESCO-IIPE. Notes d'orientation pour les planificateurs de l'éducation : intégrer la réduction des risques de conflits et de catastrophes dans la planification du secteur de l'éducation. Institut international de planification de l'éducation, 2011. Consulté le 12 novembre 2012 à l'adresse http://www.iiep.unesco.org/fileadmin/user_upload/News_And_Events/pdf/2011/IIEP_Guidancesnotes_EIE_fr.pdf.

Suivi et évaluation dans les contextes fragiles et touchés par un conflit

DFID, Working Effectively in Conflict-Affected and Fragile Situations: Briefing Paper 1: Monitoring and Evaluation. Londres : Department for International Development, 2010. Consulté le 12 décembre 2012 à l'adresse <http://www.dfid.gov.uk/Documents/publications1/governance/building-peaceful-states-I.pdf>.

Direction du développement et de la coopération (DDC), A Quick Guide to Conflict Sensitive Programme Management, 2006. Consulté le 14 novembre 2012 à l'adresse <http://www.sdc.admin.ch/index.php?navID=92682&langID=1>.

OCDE, Evaluating Conflict Prevention and Peacebuilding Activities Factsheet 2008, 2008. Consulté le 20 octobre 2012 à l'adresse <http://www.oecd.org/dac/evaluationofdevelopmentprogrammes/dcdndep/39289596.pdf>.

Liens entre les conflits et l'éducation

Bush, K. et Saltarelli, D. (dir.), The Two Faces of Education in Ethnic Conflict: Towards a Peacebuilding Education for Children (Les deux faces de l'éducation dans les conflits ethniques). Florence, Italie : Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, 2000. Consulté le 20 octobre 2012 à l'adresse <http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/insight4.pdf>.

Dryden-Peterson, S., Barriers to accessing primary education in conflict-affected fragile states: Literature Review. Londres : International Save the Children Alliance, 2009. Consulté le 12 décembre 2012 à l'adresse <http://resourcecentre.savethechildren.se/content/library/documents/barriers-accessing-primary-education-conflict-affected-fragile-states-fina>.

Dryden-Peterson, S., Chapter 6: Refugee Children Aspiring Toward the Future: Linking Education and Livelihoods. In Mundy, K. and Peterson, S. (dir.), *Educating Children in Conflict Zones: Research, Policy, and Practice for Systemic Change. A Tribute to Jackie Kirk* (p. 85-99). New York, NY : Teachers College Press, Columbia University, 2011.

Eurotrends, Study on Governance Challenges for Education in Fragile Situations: Study Synthesis Report, 2009. Consulté le 4 octobre 2012 à l'adresse <http://capacity4dev.ec.europa.eu/governance/document/study-governance-challenges-education-fragile-situations-0>.

INEE, Notes d'orientation de l'INEE sur la rémunération des enseignants dans les États fragiles, les situations de déplacement et de réadaptation post-crise, 2009. Consulté le 22 octobre 2012 à l'adresse http://toolkit.ineesite.org/toolkit/INEEcms/uploads/1006/INEE_Guidance_Notes_Teacher_Compensation_FR.pdf.

Mundy, K. et Peterson, S. (dir.), *Educating Children in Conflict Zones: Research, Policy, and Practice for Systemic Change. A Tribute to Jackie Kirk*. New York : Teachers College Press, Columbia University, 2011.

Novelli, M., Chapter 4: Are We All Soldiers Now? The Dangers of the Securitization of Education and Conflict. In Mundy, K. and Peterson, S. (dir.), *Educating Children in Conflict Zones: Research, Policy, and Practice for Systemic Change. A Tribute to Jackie Kirk* (p. 49-65). New York, NY : Teachers College Press, Columbia University, 2011.

Save the Children, *The Future is Now: Education For Children In Countries Affected By Conflict*. Londres : International Save the Children Alliance, 2010. Consulté le 12 décembre 2012 à l'adresse <http://www.savethechildren.org.uk/resources/online-library/the-future-is-now-education-for-children-in-countries-affected-by-conflict>.

UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous : La crise cachée : Les conflits armés et l'éducation*. Paris : UNESCO, 2011. Consulté le 20 octobre 2012 à l'adresse <http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/leading-the-international-agenda/efareport/reports/2011-conflict/>.

Banque mondiale, *World Bank Development Report 2011: Conflict, Security and Development (Rapport sur le développement dans le monde 2011 : Conflits, sécurité et développement)*. Washington D.C. : Banque mondiale, 2011. Consulté le 14 novembre 2012 à l'adresse <http://go.worldbank.org/QLKJWJB8X0>.

Études de cas sur les liens entre l'éducation, les conflits et la consolidation de la paix

Craig, D., "A" is for Allah, "J" is for Jihad. *World Policy Journal*, 2002, vol. 19, no 1, p. 90-94.

Groupe de travail de l'INEE sur l'éducation et la fragilité, *Understanding education's role in fragility: Synthesis of four situational analyses of education and fragility: Afghanistan, Bosnia and Herzegovina, Cambodia, Liberia (Comprendre le rôle de l'éducation en situation de fragilité : quatre études de cas)*. Publié par IIPE, Paris, France, 2011a. Consulté le 18 novembre 2012 à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001915/191504e.pdf>.

Groupe de travail de l'INEE sur l'éducation et la fragilité, *Education and Fragility in Cambodia*. Publié par IIPE, Paris, France, 2011b. Consulté le 23 novembre 2012 à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002110/211049e.pdf>.

King, E., Chapter 9: The Multiple Relationships Between Education and Conflict: Reflections of Rwandan Teachers and Students. In Mundy, K. and Peterson, S. (dir.), *Educating Children in Conflict Zones: Research, Policy, and Practice for Systemic Change. A Tribute to Jackie Kirk* (p. 137-151). New York : Teachers College Press, Columbia University, 2011.

Kirk, J. et Winthrop, R., Promoting quality education in refugee contexts: Supporting teacher development in northern Ethiopia. *International Review of Education*, 2007, no 53, p. 715-723.

Koons, C., *Save the Children in South Sudan DANIDA Education in Emergencies VI Evaluation Report*, 2012. Rapport non publié.

Koons, C., *South Sudan Minimum Standards for Education in Emergencies*. New York, NY : INEE, 2012. Consulté le 21 octobre 2012 à l'adresse <https://sites.google.com/site/southsudaneducationcluster/minimum-standards-for-education-in-emergencies>.

Magill, C., *Education and fragility in Bosnia and Herzegovina*. Paris : IIPE-UNESCO, 2010. Consulté le 20 octobre 2012 à l'adresse http://www.iiep.unesco.org/fileadmin/user_upload/Info_Services_Publications/pdf/2010/Bosnia-Herzegovina.pdf.

Magumba, F. et Skeie, S., *Opportunities for the Future: Basic vocational training for refugee youth in Dadaab*. Oslo : Conseil norvégien pour les réfugiés, 2012.

McCandless, E., *Peace Dividends and Beyond: Contributions to Administrative and Social Services to Peacebuilding*, 2012. Produit par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix des Nations Unies. Consulté le 18 novembre 2012 à l'adresse http://www.un.org/en/peacebuilding/pbso/pdf/peace_dividends.pdf.

Moberg, L. et Johnson-Demen, A., *Small Steps to Rebuild Communities with YEP: NRC Youth Education pack Project in Liberia: Post Graduates and Income Generating Activities*. Oslo : Conseil norvégien pour les réfugiés, 2009.

Save the Children, *Nepal Rewrite the Future Global Evaluation Midterm Report*, mars 2009. Consulté le 20 octobre 2012 à l'adresse <http://resourcecentre.savethechildren.se/content/library/documents/rewrite-future-global-evaluation-nepal-midterm-country-report>.

Smith, M., Chapter 14 Schools as Zones of Peace: Nepal case study in access to education during armed conflict and civil unrest. In Protecting Education from Attack: A state of the art review (p.261-278), Paris : UNESCO, 2010. Consulté le 14 novembre 2012 à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001867/186732e.pdf>.

Spink, J., Education and politics in Afghanistan: The importance of an education system in peacebuilding and reconstruction. Journal of Peace Education, 2005, vol. 2, no2, p. 195-207.

UNICEF, Children Affected by Armed Conflict Israel & the occupied Palestinian territory (oPt), juillet 2011. Consulté le 14 novembre 2012 à l'adresse http://www.unicef.org/oPt/protection_6446.html.

Winthrop, R. et Kirk, J., Learning for a Bright Future: Schooling, armed conflict and children's well-being. Comparative Education Review, 2008, vol. 52, no4, p. 639-661.

Programmes d'études en matière de consolidation de la paix et de citoyenneté

Education Above All, Education for Global Citizenship. Doha : Education Above All, 2012. Consulté le 14 novembre 2012 à l'adresse <http://www.slideshare.net/jbernard44/ea-education-for-global-citizenship>.

INEE, Programme d'éducation à la paix, 2004-2008. La boîte à outils est disponible dans son intégralité en anglais à l'adresse <http://toolkit.ineesite.org/toolkit/Toolkit.php?PostID=1117>

Guides pratiques à consulter avec les enfants et les jeunes

Save the Children, So You Want to Consult with Children, 2003. Consulté le 14 novembre 2012 à l'adresse <http://resourcecentre.savethechildren.se/content/library/documents/so-you-want-consult-children-toolkit-good-practice>.

Save the Children, Child Friendly Spaces Manual, 2008. Consulté le 14 novembre 2012 à l'adresse http://resourcecentre.savethechildren.se/search/apachesolr_search/child%20friendly%20spaces%20manual.

UNICEF, (It's Time to Listen to Us (Facilitators Guide for Focus Groups). Youth Response to the Expert Group Meeting on the elimination of all forms of discrimination and violence against the girl child, 2007. Consulté le 14 novembre 2012 à l'adresse [http://www.unicef.org/adolescence/files/Itstimetolistenus_EN\(1\).pdf](http://www.unicef.org/adolescence/files/Itstimetolistenus_EN(1).pdf).

UNICEF, Evaluation Technical Notes: Children Participating in Research, Monitoring and Evaluation: Your Responsibilities: Ethics and Your Responsibilities as a Manager, 2002. Consulté le 14 novembre 2012 à l'adresse http://www.unicef.org/evaluation/files/TechNote1_Ethics.pdf.

ANNEX 5: INDEX

Les numéros de pages **en gras** se rapportent aux photographes et ceux *en italiques* aux textes sur fond orange.

- accès à l'éducation
 - instruments juridiques 7–8
 - voir aussi* accès et environnement d'apprentissage; éducation et conflit
- accès et environnement d'apprentissage 14
 - égalité d'accès 26–27, 29, 49
 - établissements et services 26, 28, 29, 50
 - pistes de réflexion 29
 - protection et bien-être 26, 27–28, 29, 50
 - tableau de référence rapide 49–50
- Action Aid, processus d'analyse en Sierra Leone 60
- Afghanistan
 - conflits et systèmes éducatifs 8
 - éducation des filles 26
 - manuels scolaires au contenu violent 8
- analphabétisme 8
- analyse
 - études de cas: processus d'analyse en Sierra Leone 59–62
 - évaluation préliminaire et analyse de conflit 15–18, 25, 46
 - stratégies d'intervention 15, 18–19, 25, 46
 - suivi et évaluation continus 15, 19–20, 25, 47, 70
 - tableau de référence rapide 46–47
 - voir aussi* conflit, analyse de; normes fondamentales
- Anderson, M. 18
- apprentissage *voir* accès et environnement d'apprentissage; enseignement et apprentissage
- appui *voir* formation, développement professionnel et appui; supervision et appui

- Bachillerato Pacicultor (Enseignement secondaire pour la paix, Colombie) 66–68, **68**
 - bien-être et protection 26, 27–28, 29, 50
 - voir aussi* accès et environnement d'apprentissage
- Bosnie-Herzégovine
 - accès inégal à l'éducation 8
 - écoles intégrées et laïcité 32

- CAJED (Concert d'action pour jeunes et enfants défavorisés), enfants soldats **29**
 - camp de réfugiés
 - choix d'enseignantes dans camp éthiopien 37
 - Youth Education Pack (Dadaab, Kenya) 27
 - voir aussi* INTERSOS
- Camp d'urgence (Sierra Leone), écoles 28
- citoyenneté, références bibliographiques 73
- cluster éducation 16, 23, 38, 42, 43
- Colombie, Bachillerato Pacicultor (Enseignement secondaire pour la paix) 66–68, **68**
- Comité américain pour les réfugiés, Soudan du Sud 64
- conditions de travail et rémunération 36, 37–38, 40, 54
 - voir aussi* enseignants et autres personnels de l'éducation

conflit, analyse de
 concept 16–18
 outils et activités 45, 57–58
 références bibliographiques 69–70
 voir aussi consolidation de la paix; éducation et conflit
 Congo *voir* République démocratique du Congo
 Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC)
 Bachillerato Pacicultor (Enseignement secondaire pour la paix, Colombie) 66–68, **68**
 Youth Education Pack (YEP) 27, 31
 consolidation de la paix
 programme pour la consolidation de la paix, l'éducation et le plaidoyer (UNICEF) 59–60
 références bibliographiques 72–73
 coordination, mécanismes de 23–24, 25, 49
 voir aussi normes fondamentales
 Craig, D. 8

 Dadaab, Kenya, Youth Education Pack 27
 développement professionnel *voir* formation, développement professionnel et appui
 diagnostic, outil de 25, 29, 35, 44
 droit international, accès à l'éducation 7–8

 écoles
 écoles Camp d'urgence (Sierra Leone) 28
 établissements et services 26, 28, 29, 50
 Résolution 1998 de l'ONU (surveillance des attaques contre les écoles) 20
 voir aussi accès et environnement d'apprentissage
 éducation et conflit
 concepts clés 12–13
 références bibliographiques 70–72
 relations bidirectionnelles 8–9
 voir aussi conflit, analyse de; consolidation de la paix
 égalité d'accès 26–27, 29, 49
 voir aussi accès à l'éducation; accès et environnement d'apprentissage
 enfants, guides pratiques 73
 enfants soldats 26, 27, **29**, 30, 31, 33, 42
 enseignants et autres personnels de l'éducation 14
 pistes de réflexion 40
 recrutement et sélection 36–37, 40, 53
 rémunération et conditions de travail 36, 37–38, 40, 54
 supervision et appui 36, 38–39, 40, 54
 tableau de référence rapide 53–54
 enseignement et apprentissage 14
 enseignement et processus d'apprentissage 30, 32–33, 35, 52
 évaluation des résultats d'apprentissage 30, 33–34, 35, 53
 formation, développement professionnel et appui 30, 31–32, 35, 52
 pistes de réflexion 35
 programmes scolaires 30–31, 35, 51
 tableau de référence rapide 51–53
 Enseignement secondaire pour la paix, Colombie (Bachillerato Pacicultor) 66–68, **68**
 établissements et services 26, 28, 29, 50
 voir aussi accès et environnement d'apprentissage; écoles

Éthiopie, choix d'enseignantes dans camp de réfugiés 37

études de cas 45

Colombie: Bachillerato Pacicultor (Enseignement secondaire pour la paix) 66–68, **68**
références bibliographiques 71–72

Sierra Leone: processus d'analyse 59–62

Soudan du Sud: application des normes minimales de l'INEE 63–65

évaluation *voir* analyse; enseignement et apprentissage

formation, développement professionnel et appui 30, 31–32, 35, 52

voir aussi enseignement et apprentissage

Forum des éducatrices africaines (FAWE), écoles Camp d'urgence (Sierra Leone) 28

Guatemala, éducation bilingue interculturelle 8

Haider, H. 21

INEE *voir* normes minimales de l'INEE

International Medical Corps, Soudan du Sud 64

INTERSOS, application des normes minimales de l'INEE au Soudan du Sud (étude de cas) 63–65

Iraq, conflits et systèmes éducatifs 8

Johnson-Demen, A. 31

Kenya, Youth Education Pack (Dadaab) 27

King, E. 8, 33

Kirk, J. 26, 27, 37

Koons, C. 19, 43

langue d'enseignement 32–33, 63

Libéria

politique éducative 42

Youth Education Pack (YEP) 31

lois

formulation des politiques et des lois 41–42, 44, 55

voir aussi droit international; politique éducative

McCandless, E. 28

Magill, C. 8

Magumba, F 27

Médecins sans frontières, Soudan du Sud 64

mise en œuvre *voir* planification et mise en œuvre; politique éducative

Moberg, L. 31

Nations Unies *voir* Organisation des Nations unies (ONU)

Népal, codes de conduite adaptés à l'école 22

normes fondamentales 14

analyse

étude de cas: processus d'analyse en Sierra Leone 59–62

évaluation préliminaire et analyse de conflit 15–18, 25, 46

stratégies d'intervention 15, 18–19, 25, 46

suivi et évaluation continus 15, 19–20, 25, 47, 70

voir aussi conflit, analyse de

- mécanismes de coordination 23–24, 25, 49
- participation communautaire 21–22, 25, 48
- pistes de réflexion 25
- tableau de référence rapide 46–49
- normes minimales de l'INEE 9, 10–11
 - application des normes minimales de l'INEE au Soudan du Sud (étude de cas) 63–65
 - voir aussi* accès et environnement d'apprentissage; enseignants et autres personnels de l'éducation; enseignement et apprentissage; normes fondamentales; politique éducative; ressources
- Norvège *voir* Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC)

- Objectifs du Millénaire 7
- Observatorio para la Paz, Bachillerato Pacicultor (Enseignement secondaire pour la paix, Colombie) 66–68, **68**
- Organisation des Nations unies (ONU)
 - mécanismes de coordination 24
 - processus d'analyse en Sierra Leone 61
 - Résolution 1998 (surveillance des attaques contre les écoles) 20
- Ouganda, cours d'anglais **33**
- outils *voir* ressources

- paix *voir* consolidation de la paix
- Pakistan, conflits et systèmes éducatifs 8
- Palestiniens *voir* territoires palestiniens occupés
- participation communautaire 21–22, 25, 48
 - voir aussi* normes fondamentales
- pauvreté, et conflits 8
- Pays-Bas, programme de l'UNICEF pour la consolidation de la paix, l'éducation et le plaidoyer 59–60
- personnels de l'éducation *voir* enseignants et autres personnels de l'éducation
- pistes de réflexion
 - accès et environnement d'apprentissage 29
 - enseignants et autres personnels de l'éducation 40
 - enseignement et apprentissage 35
 - normes fondamentales 25
 - politique éducative 44
 - stratégies d'intervention 18–19
- planification et mise en œuvre 41, 43, 44, 56
 - voir aussi* politique éducative
- politique éducative 14
 - formulation des politiques et des lois 41–42, 44, 55
 - pistes de réflexion 44
 - planification et mise en œuvre 41, 43, 44, 56
 - tableau de référence rapide 55–56
- programmes scolaires 30–31, 35, 51
 - voir aussi* enseignement et apprentissage
- protection et bien-être 26, 27–28, 29, 50
 - voir aussi* accès et environnement d'apprentissage

- recrutement et sélection 36–37, 40, 53
 - voir aussi* enseignants et autres personnels de l'éducation
- références bibliographiques 45
 - analyse du conflit 69–70
 - consolidation de la paix et citoyenneté (programmes d'études) 73
 - éducation et conflit 70–71

- études de cas sur les liens entre éducation, conflits et consolidation de la paix 71–72
- guides pratiques (enfants et jeunes) 73
- sensibilité aux conflits 69–70
- suivi et évaluation 70
- voir aussi* tableau de référence rapide
- réfugiés *voir* camp de réfugiés
- rémunération et conditions de travail 36, 37–38, 40, 54
 - voir aussi* enseignants et autres personnels de l'éducation
- République démocratique du Congo, enfants soldats **29**
- ressources
 - outil de diagnostic 25, 29, 35, 44
 - outils et activités de l'analyse du conflit 45, 57–58
 - principes directeurs 12
 - voir aussi* études de cas; tableau de référence rapide
- Ricci, Marta, application des normes minimales de l'INEE au Soudan du Sud (étude de cas) 63–65
- Rodriguez, Oscar, Bachillerato Pacicultor (Enseignement secondaire pour la paix, Colombie, étude de cas) 66–68, **68**
- Rwanda
 - éducation et inclusion 8
 - enseignement et réconciliation 33
- Save the Children International
 - codes de conduite adaptés à l'école (Népal) 22
 - programme d'éducation (Soudan du Sud) 19
- sécurité *voir* protection et bien-être
- sélection et recrutement 36–37, 40, 53
 - voir aussi* enseignants et autres personnels de l'éducation
- sensibilité aux conflits, références bibliographiques 69
 - voir aussi* conflit, analyse de
- services et établissements 26, 28, 29, 50
 - voir aussi* accès et environnement d'apprentissage
- sexisme 26, 30
 - voir aussi* violences sexuelles
- Sierra Leone
 - conflits et systèmes éducatifs 8
 - processus d'analyse (étude de cas) 59–62
 - violences sexuelles et écoles Camp d'urgence 28
- Sigsgaard, M. 19, 30, 32, 36, 42, 43, 47, 55
- Skeie, S. 27
- Smith, M. 39
- Somalie, soutien des enseignants (World Vision) 38
- Soudan du Sud
 - application des normes minimales de l'INEE (étude de cas) 63–65
 - cours d'anglais **65**
 - politique éducative 43
 - programme d'éducation (Save the Children International) 19
- soutien et supervision 36, 38–39, 40, 54
 - voir aussi* enseignants et autres personnels de l'éducation
- Spink, J. 8
- stratégies d'intervention 15, 18–19, 25, 46
 - voir aussi* analyse

suivi et évaluation continus 15, 19–20, 25, 47, 70

voir aussi analyse

supervision et appui 36, 38–39, 40, 54

voir aussi enseignants et autres personnels de l'éducation
sûreté *voir* protection et bien-être

tableau de référence rapide 45

accès et environnement d'apprentissage

égalité d'accès 49

établissements et services 50

protection et bien-être 50

enseignants et autres personnels de l'éducation

recrutement et sélection 53

rémunération et conditions de travail 54

supervision et appui 54

enseignement et apprentissage

enseignement et processus d'apprentissage 52

évaluation des résultats d'apprentissage 53

formation, développement professionnel et appui 52

programmes scolaires 51

normes fondamentales

analyse 46–47

mécanismes de coordination 49

participation communautaire 48

politique éducative

formulation des politiques et des lois 55

planification et mise en œuvre 56

territoires palestiniens occupés

conflits et systèmes éducatifs 8

signalement des attaques contre les établissements scolaires 20

UNESCO, signalement des attaques contre les établissements scolaires 20

UNICEF

codes de conduite adaptés à l'école au Népal 22

cours d'anglais (Soudan du Sud) **65**

processus d'analyse en Sierra Leone (étude de cas) 59–62

programme pour la consolidation de la paix, l'éducation et le plaidoyer 59–60

signalement des attaques contre les établissements scolaires 20

violences sexuelles 8, 27, 28

voir aussi sexisme

Wäldchen, Carolin, processus d'analyse en Sierra Leone (étude de cas) 59–62

Winthrop, R. 26, 27, 37

World Education, codes de conduite adaptés à l'école au Népal 22

World Vision

processus d'analyse en Sierra Leone 60

soutien des enseignants en Somalie 38

Youth Education Pack (YEP) 27, 31



An international network for education in emergencies
Un réseau international pour l'éducation en situations d'urgence
Una red internacional para la educación en situaciones de emergencia
Uma rede internacional para a educação em situações de emergência
الشبكة العالمية لوكالات التعليم في حالات الطوارئ

Note d'orientation sur l'éducation tenant compte des questions de conflits

Cette note d'orientation propose des stratégies permettant de développer et mettre en œuvre des politiques et des programmes éducatifs tenant compte des conflits. Basée sur les Normes Minimales pour l'éducation de l'INEE – préparation, interventions, relèvement –, elle propose des pistes pour concevoir et offrir une éducation qui tienne compte du conflit, à tous les niveaux et durant toutes ses phases. Cet outil sera utile aux praticiens, aux décideurs politiques ainsi qu'aux chercheurs intervenant dans des contextes fragiles et touchés par un conflit. Les stratégies et les ressources visent à susciter la réflexion plus qu'à suggérer des mesures normatives ; elles devront être adaptées à chaque contexte particulier.

Cette note d'orientation vient compléter les Normes Minimales, l'outil de diagnostique pour une éducation tenant compte des questions de conflits et principes directeurs à l'intention des organismes donateurs pour intégrer la prise en compte des questions de conflits dans les politiques et dans la programmation éducative. Toutes ces ressources de l'INEE sont disponibles dans la boîte à outil du site internet sur : www.ineesite.org/toolkit.